

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

SEANCE DU LUNDI 22 FEVRIER 2021

Numéro : **DCM2021_001**

Objet : **Débat d'orientations budgétaires 2021**

Nombre de conseillers
municipaux en
exercice :

39 L'AN deux mille vingt et un le lundi vingt-deux février à dix-huit heures

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en salle des Illustres de l'Hôtel de Ville, en séance à huis clos, en application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'état d'urgence lié à l'épidémie de covid-19, avec une retransmission en direct des débats sur le site internet de la ville.

Présents :

34

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, Mme HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux
M. LLORCA, M. HERMEREL, Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
Mme PEREZ - Conseillers Municipaux
Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués
M. IMBERT - Conseillers Municipaux
Mme CUGURNO - Conseillers Municipaux Délégués
Mme GARCIA-SVERZUT - Conseillers Municipaux
M. DUGAY, M. GIRARDI, Mme GROLLEAU - Conseillers Municipaux Délégués
M. GESLOT, Mme RIVES, Mme COMBRES, M. RAUCH, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. SI-TAYEB (absent excusé)

Pouvoir(s)

4

Mme LAUZZANA (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), M. KLAJMAN (donne pouvoir à M. DUGAY), M. DASSY (donne pouvoir à Mme RIVES), Mme KARAM (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance :

M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance :

M. Mickaël GESLOT

Date d'envoi de la
convocation
dématérialisée :

16/02/2021

Exposé :

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021



www.agen.fr

ville d'
Agen

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE I – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

A – Le contexte international

B – Le contexte national

II – BREF ETAT DES LIEUX DES FINANCES LOCALES

A – Au niveau du fonctionnement

B – Au niveau de l'investissement

III – LES MESURES D'URGENCE ET LA LOI DE FINANCES POUR 2021

A- Les mesures d'urgence mises en place en 2020

B- La loi de finances pour 2021

PARTIE II – LES ORIENTATIONS 2021-2026 DU BUDGET DE LA VILLE D'AGEN

I – FONCTIONNEMENT : PRESERVER L'EPARGNE BRUTE POUR MAINTENIR LA CAPACITE A INVESTIR

A – Evaluation de l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville d'Agen

B- Les ressources de fonctionnement de la Ville d'Agen pour la période 2021-2026

C – Les charges de fonctionnement de la Ville d'Agen pour la période 2021-2026

D- L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement

II – INVESTISSEMENT : PORTER UN PROJET DE MANDAT AMBITIEUX TOUT EN MAITRISANT L'ENDETTEMENT

A – Programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

B- Financement de l'investissement et endettement

C- Structure de la dette

INTRODUCTION

Après un débat d'orientations budgétaires 2020 marqué du sceau de l'incertitude, ce débat d'orientations budgétaires 2021 est résolument tourné vers la mise en œuvre du programme de mandat tel qu'il a été revu fin 2020 à l'aune des enseignements tirés de cette crise sanitaire.

Comme nous le verrons, de nombreuses incertitudes pèsent encore à la fois sur le contexte sanitaire qui ne nous permet pas encore d'entrevoir la perspective d'un retour à la normale et sur le contexte financier, bien que les finances de la Ville d'Agen, à l'instar de la majorité des communes, aient bien résisté en 2020, laisse planer une menace sur le niveau des recettes des collectivités locales dans les années à venir.

Après la démultiplication des lois de finances rectificatives générées au 1^{er} semestre 2020 pour répondre à la crise sanitaire, la loi de finances pour 2021 n'emporte pas de nouveauté majeure. C'est plutôt au niveau local que la Ville d'Agen est en train de repenser, avec l'Agglomération d'Agen et ses 30 autres communs membres, la répartition et l'exercice des compétences communautaires, et d'élaborer un pacte financier et fiscal refondant la solidarité communautaire. Ces deux chantiers majeurs seront menés tout au long de l'année 2021 et pourraient avoir des effets non négligeables sur la prospective financière de la Ville telle qu'elle est bâtie aujourd'hui.

En effet, même si la municipalité s'est longuement mobilisée ces derniers mois sur le chiffrage détaillé de son contrat politique avec les agenais, la vie d'un projet demeure par essence complexe et sujette à bien des aléas. Ainsi, si cette prospective a le mérite d'établir une feuille de route pour le mandat, il est entendu qu'il s'agit d'un travail itératif qui devra être mis à jour chaque année au regard de l'évolution du contexte national, local et de l'avancement de chacun de nos projets.

La ville d'Agen n'en reste pas moins concentrée et mobilisée sur la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation du nouveau programme de mandat 2021-2025, véritable contrat politique avec les agenais, tel qu'il a été voulu par eux et adopté par le conseil municipal le 15 juin dernier. Pour ce faire la ville d'Agen a la volonté de conduire une politique affirmée de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement afin de dégager les marges nécessaires au financement des projets de ce programme. C'est tout l'exercice que constitue ce rapport d'orientations budgétaires pour 2021.

PARTIE I

LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

I – LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

L'économie mondiale face à la pandémie de la COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie de la COVID-19 et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

A – Le contexte international

Les perspectives s'éclaircissent ...

L'accélération du déploiement des vaccins, et une meilleure coopération pour les distribuer stimuleraient la confiance et consolideraient la reprise.

Dans un contexte marqué par une incertitude exceptionnelle, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 5,5 % en 2021, puis de 4,2 % en 2022. Les prévisions pour 2021 sont revues à la hausse car il est attendu que l'activité s'affermisse plus tard dans l'année grâce aux vaccins et sous l'effet de mesures de soutien supplémentaires dans un petit nombre de grands pays.

Dernières projections des Perspectives de l'économie mondiale			
	ESTIMATION	PROJECTIONS	
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2020	2021	2022
Production mondiale	-3,5	5,5	4,2
Pays avancés	-4,9	4,3	3,1
États-Unis	-3,4	5,1	2,5
Zone euro	-7,2	4,2	3,6
Allemagne	-5,4	3,5	3,1
France	-9,0	5,5	4,1
Italie	-9,2	3,0	3,6
Espagne	-11,1	5,9	4,7
Japon	-5,1	3,1	2,4
Royaume-Uni	-10,0	4,5	5,0
Canada	-5,5	3,6	4,1
Autres pays avancés	-2,5	3,6	3,1
Pays émergents et pays en développement	-2,4	6,3	5,0
Pays émergents et pays en développement d'Asie	-1,1	8,3	5,9
Chine	2,3	8,1	5,6
Inde	-8,0	11,5	6,8
ASEAN-5	-3,7	5,2	6,0
Pays émergents et pays en développement d'Europe	-2,8	4,0	3,9
Russie	-3,6	3,0	3,9
Amérique latine et Caraïbes	-7,4	4,1	2,9
Brésil	-4,5	3,6	2,6
Mexique	-8,5	4,3	2,5
Moyen-Orient et Asie centrale	-3,2	3,0	4,2
Arabie saoudite	-3,9	2,6	4,0
Afrique subsaharienne	-2,6	3,2	3,9
Nigéria	-3,2	1,5	2,5
Afrique du Sud	-7,5	2,8	1,4
Pour mémoire			
Pays en développement à faible revenu	-0,8	5,1	5,5

Source : FMI, Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2021.
Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire ; l'exercice 2020/2021 a débuté en avril 2020. Les projections pour l'Inde tablent sur une contraction de 7,6 % en 2020 et une croissance de 11,0 % en 2021, sur la base de l'année civile.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL IMF.org

...mais les inquiétudes demeurent

La recrudescence des infections, l'apparition de variants, l'imposition de nouveaux confinements et les difficultés logistiques de la distribution des vaccins font toutefois ombre à ce tableau.

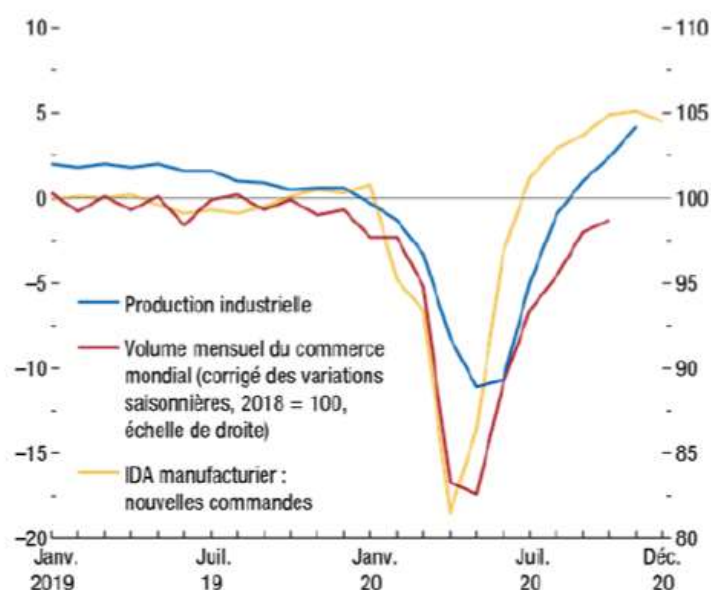
Les facteurs d'incertitude font l'objet de plusieurs scénarii (favorable et défavorable) quant à l'évolution de la production.

Un meilleur point de départ pour les prévisions 2021-22

De par les espoirs liés à l'arrivée des vaccins, l'élan de croissance au deuxième semestre 2020 a été, en moyenne, plus fort que prévu dans toutes les régions.

Graphique 3. Indicateurs de l'activité mondiale

(Moyenne mobile sur trois mois ; variation annualisée en pourcentage ; écarts par rapport à 50 pour l'IDA manufacturier, sauf indication contraire)



Sources : Bureau néerlandais de l'analyse de la politique économique CPB ; Haver Analytics ; Markit Economics ; calculs des services du FMI.
Note : IDA = indice des directeurs d'achat.

En outre, le fléchissement de début 2021 devrait laisser place à un nouvel élan au deuxième trimestre à mesure que la disponibilité des vaccins s'accroît. Des mesures de soutien budgétaire supplémentaires devraient stimuler l'activité dans quelques pays, avec des répercussions favorables sur leurs partenaires commerciaux.

Soutien des pouvoirs publics dans l'attente des vaccins

Des mesures de soutien budgétaire à hauteur de 14 000 milliards de dollars à l'échelle mondiale ont atténué les effets de la pandémie sur la consommation et la production. Parallèlement à la contraction de l'économie qui a entraîné une diminution des recettes, ce soutien s'est traduit par un creusement de la dette et des déficits publics.

Tant que les vaccins ne sont pas largement disponibles, le redressement des marchés et la reprise économique restent tributaires du soutien continu des politiques monétaires et budgétaires, indispensables pour atténuer les incertitudes persistantes, servir de tremplin vers la reprise et assurer la stabilité financière.

Dettes publiques

La dette publique mondiale a atteint 98 % du PIB en 2020, un record historique.

Déficit public

L'accès au financement a dicté la riposte budgétaire : d'après les projections, les déficits globaux moyens en 2020 s'établiront à 13,3 % du PIB pour les pays avancés, 10,3 % pour les pays émergents et à revenu intermédiaire et 5,7 % pour les pays en développement à faible revenu

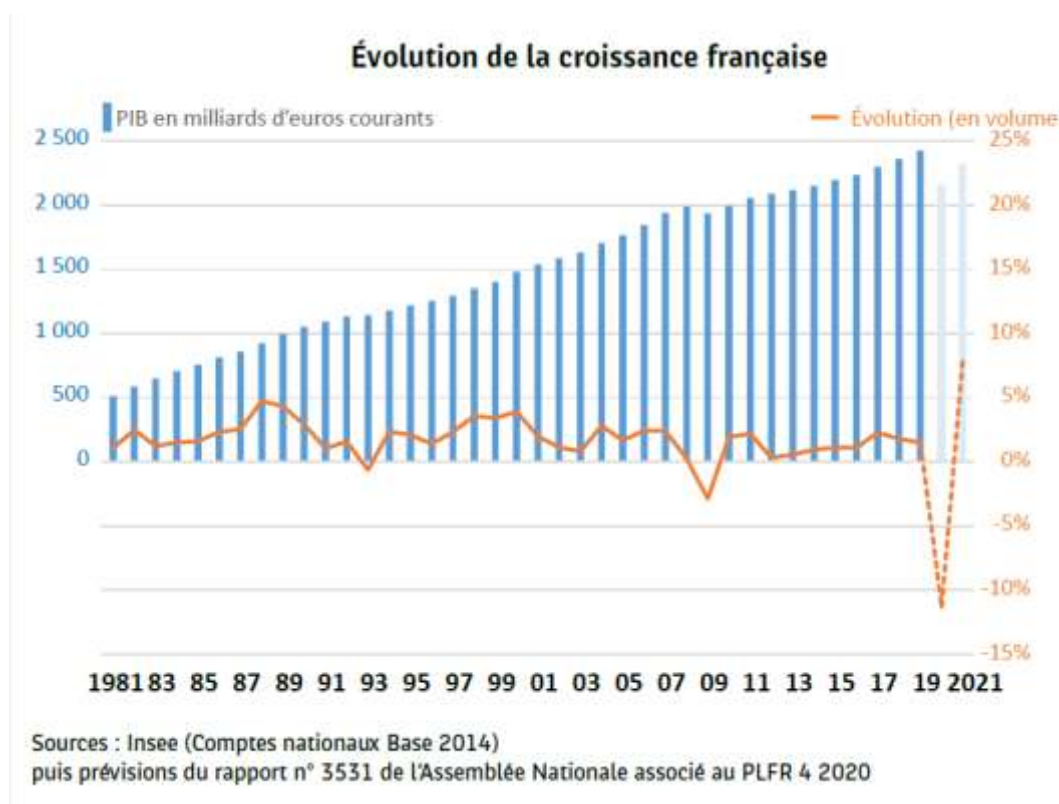
Des conditions financières favorables

Il est supposé que les grandes banques centrales conserveront leurs taux directeurs actuels tout au long de la période de prévision, jusqu'à la fin 2022. En conséquence, les conditions financières devraient rester globalement aux niveaux actuels pour les pays avancés et s'améliorer progressivement pour les pays émergents et les pays en développement.

Les politiques accommodantes ont atténué les tensions sur les liquidités jusqu'à présent, mais des problèmes de solvabilité pourraient réapparaître dans un avenir proche, en particulier sur les segments plus risqués des marchés du crédit et dans les secteurs les plus durement touchés par la pandémie. Dans un contexte caractérisé par le faible niveau des taux d'intérêt, les problèmes de rentabilité pourraient nuire à la capacité et à la volonté des banques de prêter à l'avenir.

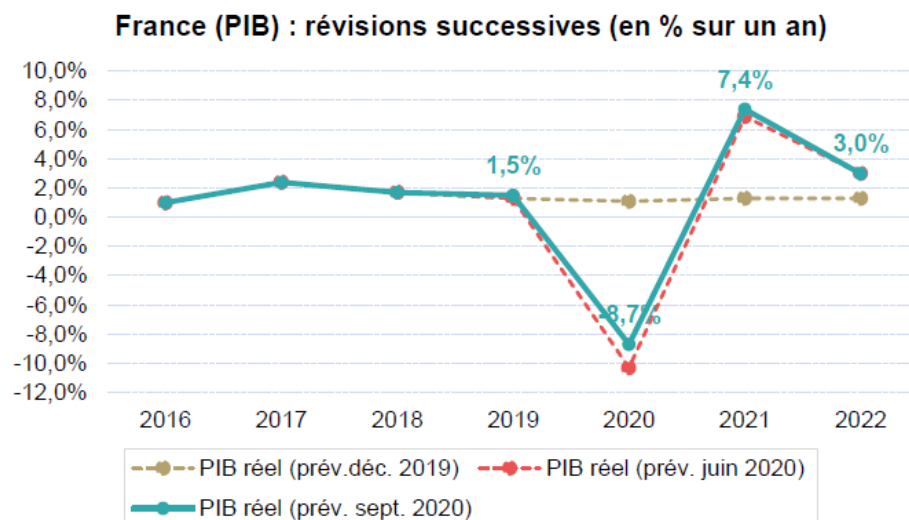
B – Le contexte national

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020.



L'activité économique en France fluctue au fil des confinements et assouplissements des restrictions

Dans son exercice de prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1% pour l'année 2020 et 1,3% au-delà. La crise sanitaire a balayé ces projections, amenant l'institution à retravailler ses scénarii face à l'ampleur inédite du choc sur l'activité du pays. Après une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3%, elle relève la projection à -8,7% en septembre, grâce aux données meilleures qu'anticipées de l'activité au deuxième trimestre (déconfinement progressif, résistance de l'activité dans les branches marchandes, rebond de la consommation privée...).



D'importants soutiens économiques financés par la France

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, la France a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence pour soutenir les ménages et les entreprises. Le coût total de ces mesures est estimé à 470 milliards d'euros (20% du PIB)

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros financé à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Europe. Comportant 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

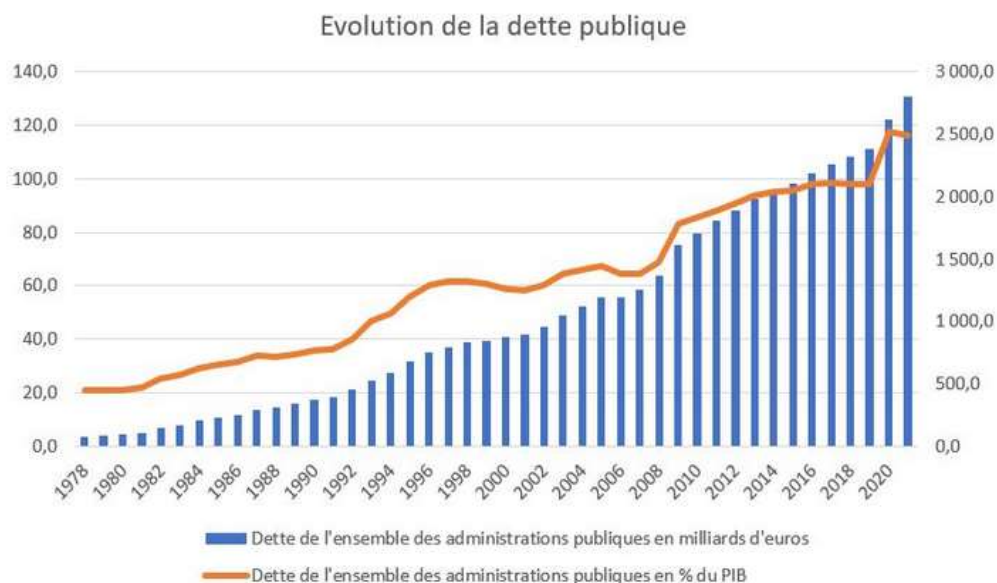
Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards d'euros de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

Plan "France Relance" 2021-2022	
Axe 1 Compétitivité et innovation	34 Mds
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
Axe 2 Transition écologique et environnementale	30 Mds
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
Axe 3 Cohésion sociale et territoriale	36 Mds
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Coût total	100 Mds

Sources : PLF 2021, Natixis

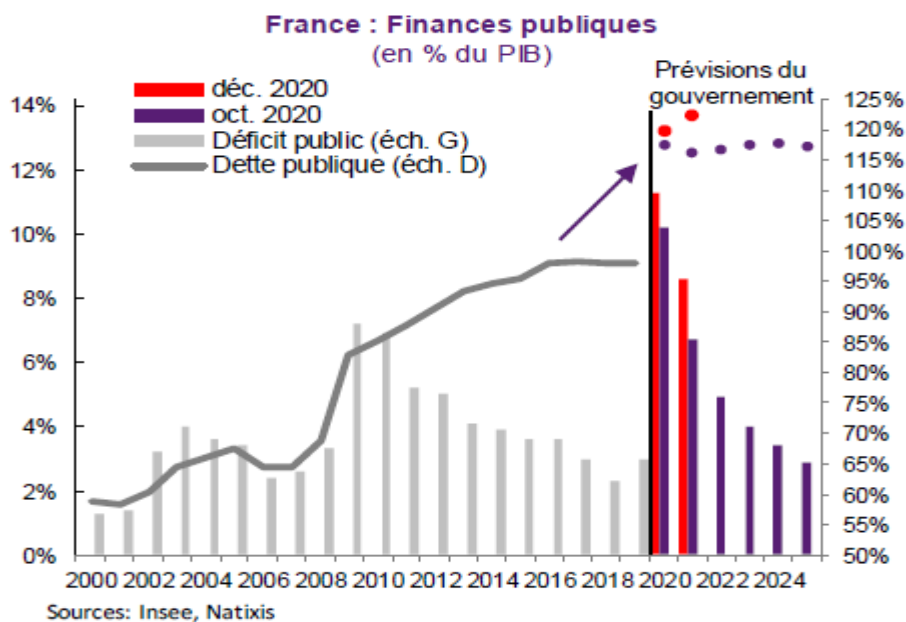
Un impact durable de la crise sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.



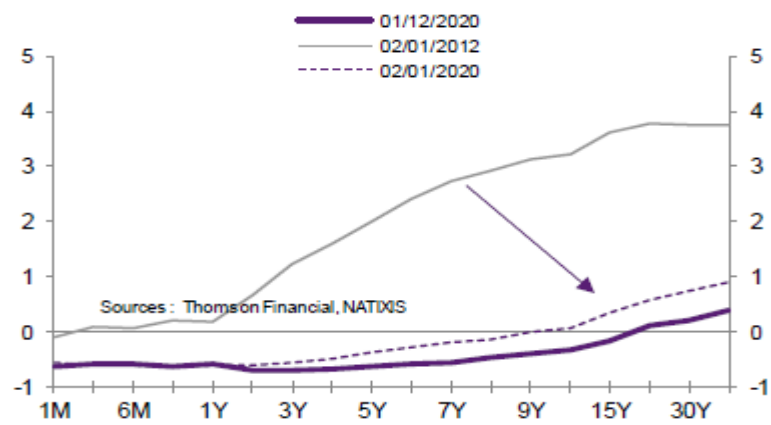
Sources : INSEE, PLF 2021

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6% du PIB et une dette publique à 122,3% du PIB.



Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

France : Courbe des taux



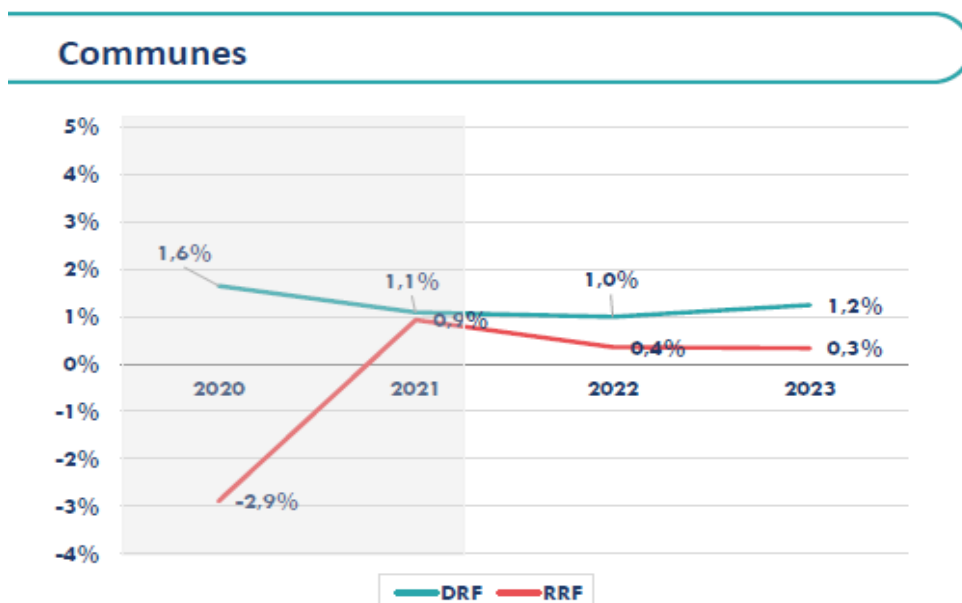
II – BREF ETAT DES LIEUX DES FINANCES LOCALES

Afin de mieux appréhender les résultats de notre ville, il est intéressant de la situer par rapport aux résultats du bloc communal.

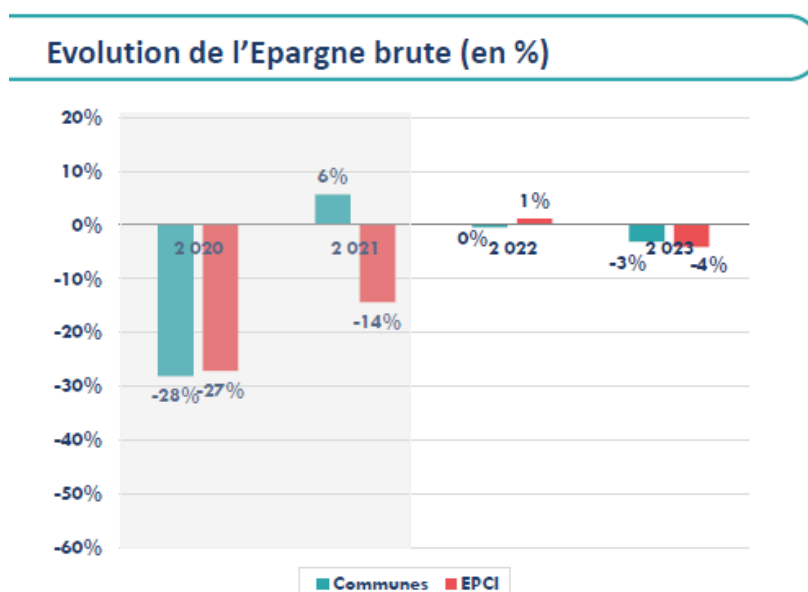
A – Au niveau du fonctionnement

Les communes ont subi un net recul de leur recettes de fonctionnement en 2020 et d'après les prévisions, ces dernières devraient peiner à retrouver un dynamisme entre 2021 et 2023.

Au niveau des dépenses, l'augmentation est également marquée en 2020 et reste stable autour de 1% entre 2021 et 2023, n'évitant pas l'effet ciseau.



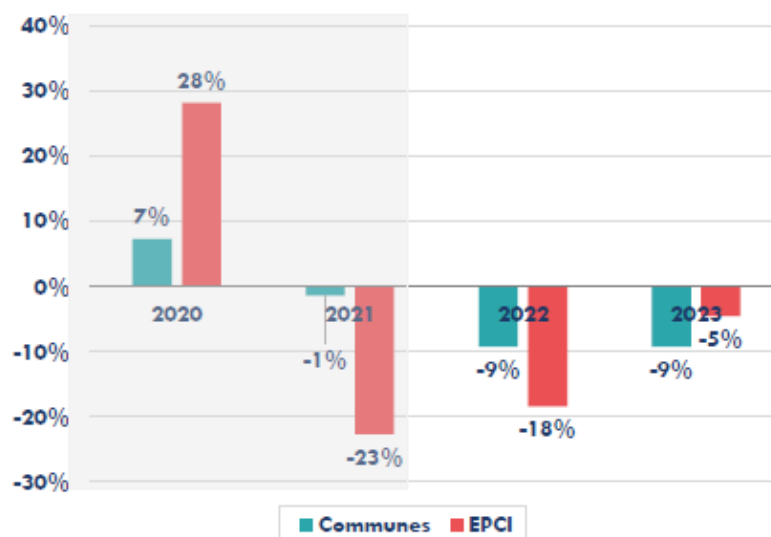
Cette dégradation se retrouve au niveau de l'épargne brute qui a plongé de 28% en 2020, et qui, selon les prévisions, après un rebond en 2021, ne devraient pas progresser en 2022, voire de nouveau chuter en 2023.



B – Au niveau de l'investissement

Compte tenu de la dégradation de la section de fonctionnement, il semblerait que les communes aient prévu de réduire le volume de leurs investissements. Ce constat est encore plus marqué pour les EPCI.

Evolution des dépenses d'investissement



Malgré tout, on assisterait à une dégradation des ratios d'endettement.

Variation de l'encours de la dette au 31/12



Capacité de désendettement (en années)



Sources : Finance Active

III – LES MESURES D'URGENCE ET LA LOI DE FINANCES 2021

A- Les mesures d'urgence mises en place en 2020

1) La loi de Finances Rectificative 3 (LFR3)

Pour rappel, 2020 a connu 4 lois de Finances rectificatives. Certaines mesures de la LFR 3 sont reconduites en 2021.

Les mesures d'urgence = 4,5 Md€

1) Clause de sauvegarde sur les recettes fiscales et domaniales

▲ Dotation de garantie sur la moyenne des recettes perçues 2017/2019

Clause de sauvegarde reconduite pour 2021 : Intègre la CVAE

Pour 2020 : des chiffres en dessous des espérances des collectivités et des annonces du Gouvernement...

En effet, moins de 2 500 communes et une centaine d'EPCI ont été éligibles au dispositif pour un coût de 230 à 250 M€ (sur les 750 M€ annoncés) dont 120 M€ pour les communes et 80 M€ pour les syndicats mixtes (notamment les syndicats gérant la compétence transport, percevant les taxes de séjour ou les recettes de remontées mécaniques)

2) Soutien en trésorerie pour les départements

▲ Avance sur le produit des DMTD = moyenne 2017/2019

3) Spécificités outre-mer

▲ Clause de sauvegarde élargie à l'octroi de mer et à la taxe sur les carburants

4) Soutien à l'investissement public (repris dans le plan de relance)

▲ Abondement de la DSIL de 0,6 Md€ à 1 Md€

5) Prise en compte dépenses liées au Covid-19

6) Suspension des contrats de Cahors (=contrats Etat / Collectivités limitant l'évolution des DRF à max +1,2%/an en moyenne)

Sources : LFR3 2020

2) Le plan de relance

Présenté le 3 septembre 2020, le Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros consacrés à trois sujets prioritaires :

- La transition écologique
- La compétitivité des entreprises
- La cohésion sociale et territoriale

Les mesures qui impacteront le bloc communal sont les suivantes :

- Rénovation thermique : 4 milliards d'euros devrait être investis par l'Etat via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
- Centre de tri et déchets : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'Ademe, entre 2020 et 2022.
- Infrastructures et transports : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.
- Fiscalité locale : baisse des impôts de production : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxe foncière sur le bâti (TFB). Ces mesures et leur impact pour Agen seront présentées dans les pages suivantes.

B. La loi de finances pour 2021

1) La mesure phare : baisse des impôts de production

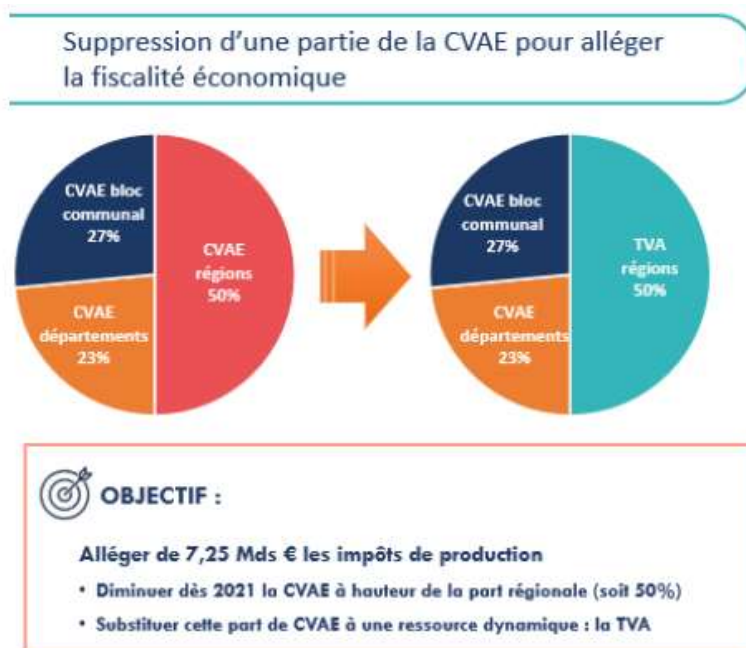
La volonté du Gouvernement au travers de cette loi de Finances 2021 est de réduire les impôts économiques payés par les entreprises françaises et notamment le secteur de l'industrie qui subit de plein fouet la crise actuelle cumulée à une concurrence mondiale toujours plus prégnante. Le but recherché est de redonner de la compétitivité à ces entreprises et de lutter contre leur délocalisation. En France, les impôts économiques dits de « production » représentent 77 milliards d'euros, soit 3,2% du produit intérieur brut (PIB) contre seulement 1,6% en moyenne dans l'Union Européenne. Actuellement, ces impôts viennent peser sur la compétitivité des entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes, mais également sur l'attractivité du territoire national en impactant défavorablement les choix d'implantation des grandes entreprises.

a) Suppression d'une partie de la CVAE globale

La CVAE représente une part prépondérante des impôts de production.

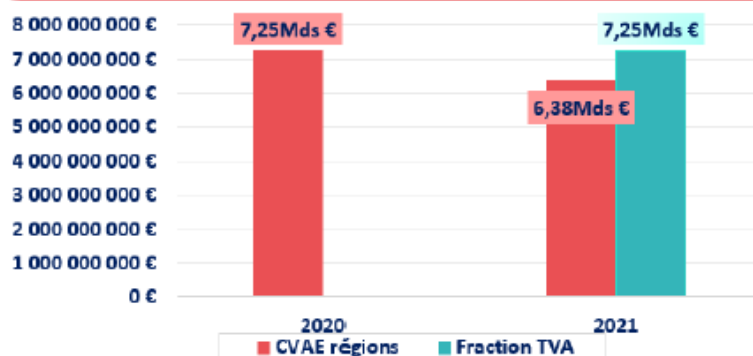
L'objectif du Gouvernement est de parvenir à un montant total d'économies de 10 milliards d'euros. Pour ce faire, il est prévu de supprimer la part régionale de la CVAE qui, à ce jour, représente 7,25Mds d'euros (soit 50% de la CVAE totale sur le territoire)

Le but serait donc de substituer cette part de CVAE régionale par une ressource dynamique, une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)



Avec la substitution de la CVAE par une fraction de la TVA, le Gouvernement souhaite affecter en 2021 aux régions une part égale au montant de la CVAE perçu en 2020, c'est-à-dire avant les impacts et effets néfastes de la crise Covid19

Un impact en 2021 ne tenant pas compte des effets néfastes de la crise Covid19



b) Abaissement du plafond CET

Avec la suppression de la part régionale CVAE et afin d'éviter tout effet d'éviction, le plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée est abaissé de 3% à 2%.

c) Impôts fonciers

Valeur locative (VL) des établissements industriels : modernisation des taux d'intérêt applicables au prix de revient

En complément de la suppression de la CVAE régionale, l'article 29 de la LF pour 2021 prévoit de moderniser les paramètres de la méthode d'évaluation de la VL des établissements industriels

La base d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de la plupart des établissements industriels est calculée selon la méthode dite « comptable », fondée sur la valeur des immeubles inscrite au bilan. Elle consiste à appliquer au prix de revient des différents éléments des établissements industriels des taux dits « d'intérêt ». L'existence et l'application d'une méthode d'évaluation spécifique s'expliquent par l'absence de données pertinentes de loyer et par la volonté que l'évaluation de la valeur locative de ces établissements fortement spécialisés repose sur des paramètres objectifs et incontestables.

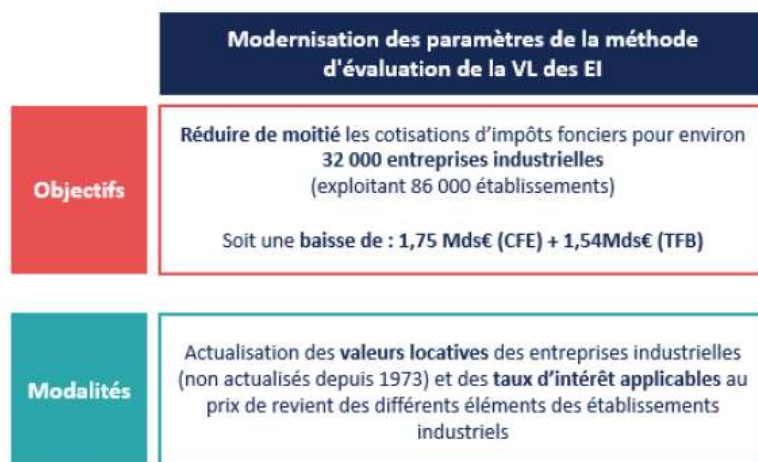
Ces paramètres, qui n'ont pas été actualisés depuis leur détermination en 1973, ne sont plus adaptés à la réalité économique actuelle et sont à l'origine d'une imposition des établissements industriels plus dynamique que celle des autres locaux des professionnels.

Ainsi, la loi de finances pour 2021 prévoit de moderniser les taux d'intérêt applicables au prix de revient des différents éléments des établissements industriels. Cette modification aura pour conséquence une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements sur le territoire français. La CFE baissera en 2021 de 1,75 milliards d'euros pour les entreprises industrielles et la TFPB de 1,54 milliards d'euros.

Modernisation du coefficient de revalorisation de la valeur locative

L'article 29 de la LF 2021 prévoit également de modifier la règle de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements industriels. L'objectif est de la rapprocher de la méthode applicable aux locaux professionnels, révisée depuis le 1er janvier 2017.

Baisse de moitié des impôts fonciers pour les entreprises industrielles subissant la concurrence des pays étrangers



Sources : LF 2021

Neutralisation des effets de ces réformes sur les ressources du bloc communal

L'article 29 de la LF 2021, vise également à neutraliser les effets de cette modernisation des paramètres de la méthode comptable sur les ressources des collectivités locales de 3 façons :

Compensation aux communes :

En son sein, l'article prévoit l'institution d'un prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État destiné à compenser aux communes et aux EPCI (à fiscalité propre) la perte de recettes résultant de la révision des taux d'intérêt. Il s'agira d'une compensation dynamique (estimée à environ 3,3 Mds€ par la DGCL) et sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, la perte de bases résultant de la mesure par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 dans la commune ou l'EPCI.

Une compensation intégrée dans le calcul du coefficient correcteur (« CoCo »)

Pour rappel, la taxe d'habitation est remplacée pour les communes par la part de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) des départements. Afin de garantir aux contribuables la neutralité de leur cotisation, et d'assurer aux communes une compensation à « l'euro près », le gouvernement prévoit un mécanisme de redistribution de la part départementale de la TFPB. Un coefficient correcteur aussi appelé « CoCo » est destiné à ajuster, via un compte d'avance, la situation de chaque commune. Cela constitue la clé de voute du dispositif de « neutralisation » des sous-compensations ou sur-compensations

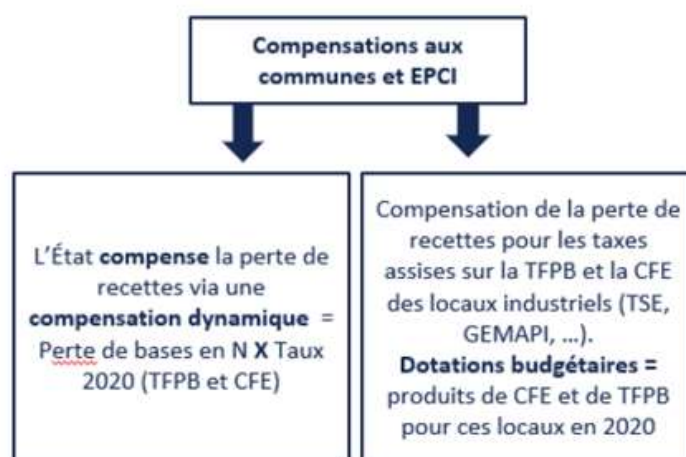
Afin de maintenir la garantie de la compensation à l'euro près de la perte de produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour les communes (réforme mise en place dès 2021) l'article 29 prévoit d'ajuster les modalités de détermination du montant de prélèvement opéré ou de complément versé, et d'ajouter la compensation versée par l'État en substitution d'une part de TFPB au produit de TFPB servant au calcul de ces montants

Mise en place de dotations budgétaires

Enfin, l'article 29 de la LF 2021, préserve dans la répartition des taxes additionnelles, le poids de chacune des taxes locales et maintient un équilibre entre les différentes catégories de redevables.

Il y aura donc des compensations de la perte de recettes des taxes assises sur la TFPB et la CFE des locaux industriels : Taxe spéciale d'équipement (TSE), gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), contributions fiscalisées...

Ces compensations prendront la forme de dotations budgétaires égales aux produits de CFE et de TFPB de ces locaux en 2020.



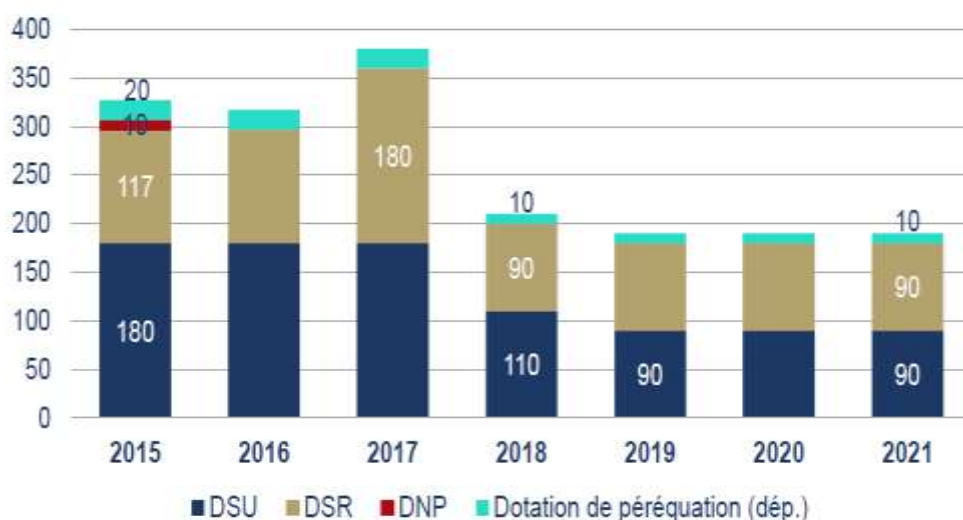
2) La DGF des communes

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale : dotation de solidarité urbaine (DSU), dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP). La Loi de Finances 2021 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Ainsi, bien que ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis l'année 2018, la DF demeure toutefois soumise au mécanisme d'écrêtement.

L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale. Ils sont identiques dans cette LF 2021 à ceux de l'année dernière.

Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de « contrer » l'évolution à la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées.

Détail des abondements des dotations de péréquation verticale (en M€)



Pour 2021, les hausses de DSU et de DSR s'établissent à 90M€, comme en 2020. Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations.

En vertu de l'article 252 de la Loi de finances pour 2019, les communes devenant inéligibles à partir de 2020 à la part cible et bourg centre de la DSR se voient attribuer 50% du montant perçu l'année précédente.

Ces garanties qui sont financées au sein de l'enveloppe de DSR, pourront engendrer une moindre progression pour les communes éligibles.

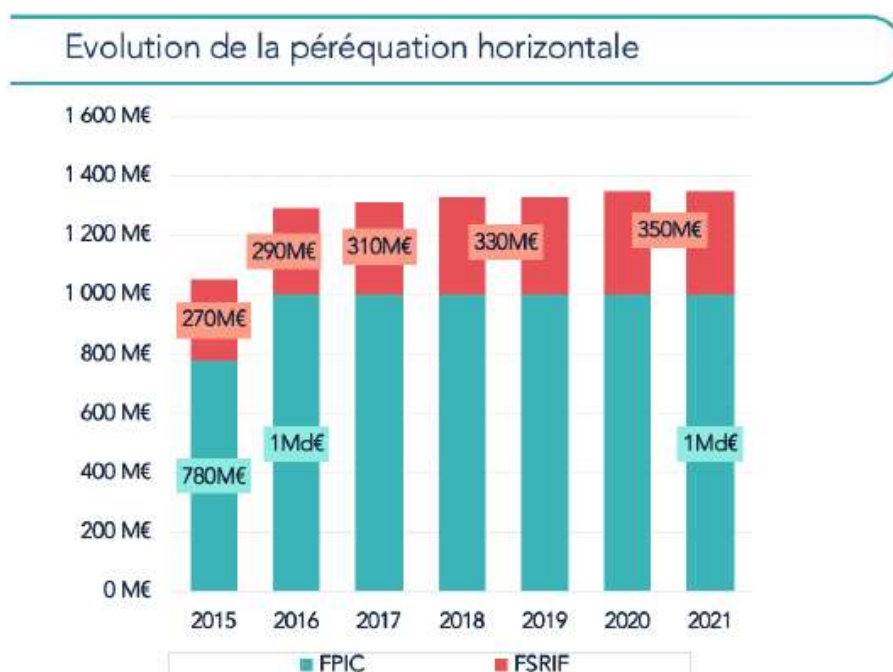
La DNP n'a pas été abondée depuis la Loi de Finances 2015 (elle devait d'ailleurs disparaître dans le PLF 2016, et peut encore apparaître pour certains comme étant une dotation en sursis). Ainsi, à critères équivalents et toute chose égale par ailleurs, cette dotation pourra être envisagée stable.

3) La péréquation horizontale

FPIC : L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2021 et reste, cette année encore, figée à 1 milliard d'euros. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements du montant perçu localement par le bloc communal.

Voici la liste des modifications qui pourraient avoir comme conséquence une variation du montant du FPIC prélevé ou versé :

- L'ensemble des transferts de compétences (impactant le CIF)
- Toute modification de la population DGF
- Toute modification du potentiel financier par habitant
- Toute modification de la carte intercommunale au niveau national



4) Les variables d'ajustement

Le bloc communal ne voit pas ses enveloppes réduites.

Mis à contribution l'an dernier à travers l'inclusion de la DCRTP dans ces variables, le bloc communal est cette fois-ci épargné.

5) Les mesures concernant la fiscalité

La réforme de la taxe d'habitation suit son cours. Pour rappel, la loi de Finances pour 2020 instaure une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes pour le bloc communal à partir de 2021 comme le synthétise le schéma ci-dessous.

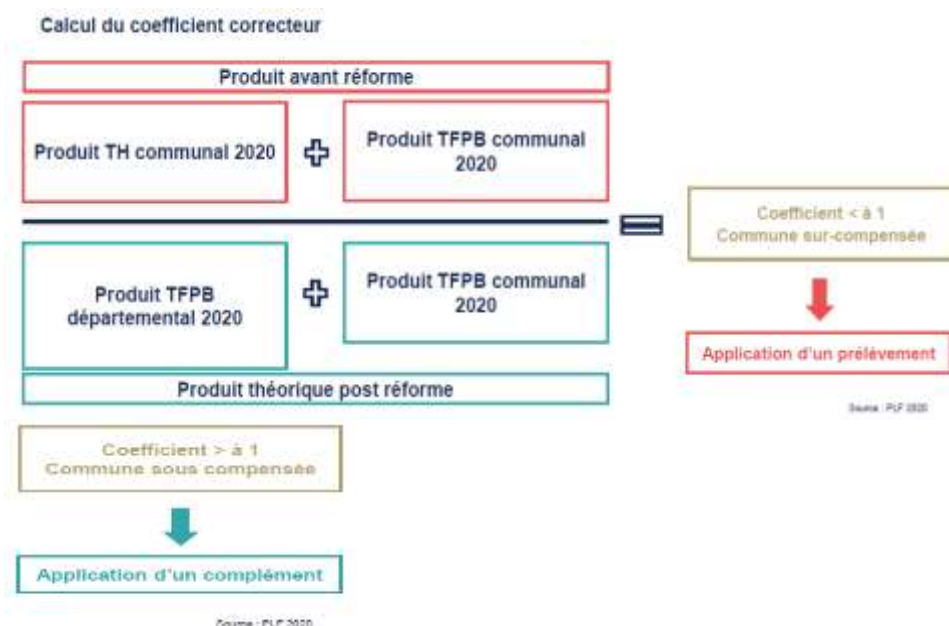


Il est ici nécessaire de souligner l'impact majeur de cette réforme pour le bloc communal (communes et EPCI) avec une relation citoyenne à l'impôt qui va s'en trouver profondément chamboulée puisque seuls les propriétaires, au travers de la taxe foncière, se trouveront, à l'issue de cette réforme en 2023, soumis à l'impôt local.

La suppression de la TH impacte en effet et très directement :

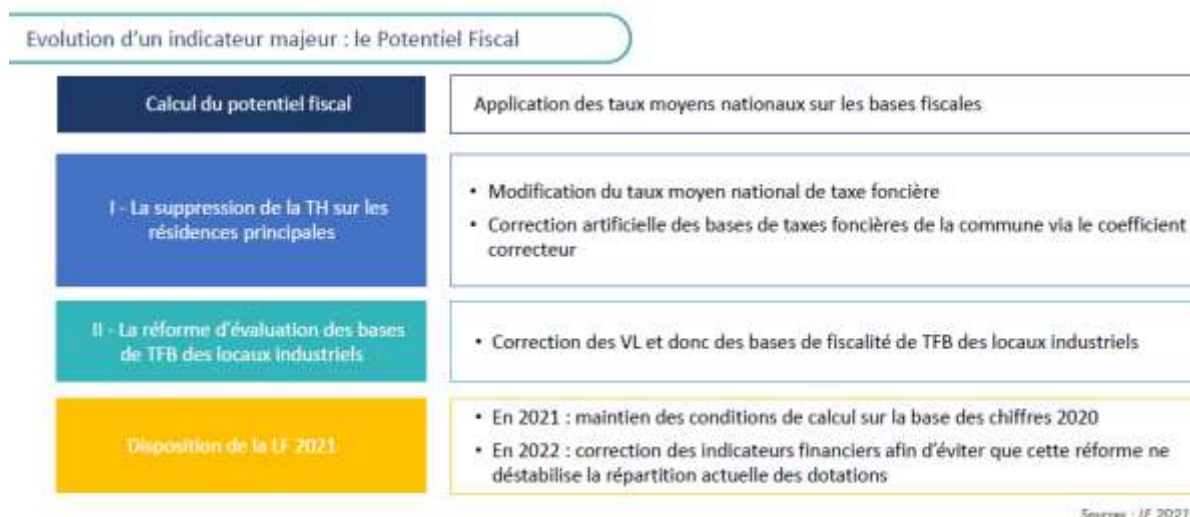
- les EPCI qui sont compensés de cette perte par le transfert d'une fraction du produit de la TVA,
- les communes qui, elles, « héritent » de la part départementale de foncier bâti.

Compte tenu des différences de niveau de taux de taxe foncière transférés par les départements, un coefficient correcteur, dit « coco », permet aux communes d'être compensées à l'euro près. Ainsi, celles qui récupéreront un taux départemental élevé et que la réforme met en situation de surcompensation (par rapport à la situation actuelle), se voient appliquer un coefficient correcteur inférieur à 1, alors que celles qui récupéreront un taux départemental faible et qui risquent d'être sous-compensées, se voient appliquer un coefficient correcteur supérieur à 1.



Agen, comme la majorité des communes lot-et-garonnaises sont sur-compensées du fait du niveau élevé du taux départemental de foncier bâti qui est transféré. Nous aurons l'occasion de le voir et d'analyser plus en détail dans la 2^{ème} partie l'impact de cette réforme sur la composition du produit fiscal de la Ville et le profond changement qu'elle induit sur la relation citoyenne des agenais avec la municipalité.

Afin de neutraliser les effets de la réforme fiscale sur le potentiel fiscal, la LF 2021 prévoit une évolution de cet indicateur majeur. Mais une réforme importante du calcul de cet indice devrait intervenir dans les 2 ans à venir, qui ne devrait pas être sans impact sur le calcul des dotations versées par l'Etat aux collectivités.



6) L'automatisation du FCTVA

La LF 2021 prévoit dans son article 251, l'application progressive de l'automatisation du FCTVA. Repoussée lors des lois de finances pour 2019 et 2020, la première phase débutera dès janvier 2021.

Le dispositif exposé dans l'article 251 de la LF 2021, vise à dématérialiser l'ensemble de la procédure d'instruction, de contrôle et du versement du FCTVA avec plusieurs bénéfices associés :

- davantage de fiabilité dans les montants prévisionnels de FCTVA permettant de renforcer la qualité des prévisions budgétaires des collectivités,
- une gestion moins lourde pour les collectivités comme pour les services de l'État permettant de raccourcir le délai de versement.

La loi de finances pour 2020 avait prévu un report de l'entrée en vigueur de la réforme, dans un objectif de respect de la neutralité budgétaire de l'automatisation. Les analyses menées démontrent qu'il demeure un surcoût résiduel pour l'Etat pouvant aller jusqu'à 235 M€ par an, c'est pour cela que le gouvernement souhaite privilégier une mise en œuvre progressive.

Calendrier de la mise en place du dispositif :



La mise en place de l'automatisation du fonds à partir de la nature comptable oblige à une grande vigilance sur les comptes utilisés.

Cette procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables n'est pas indolore pour les collectivités. Cette réforme a pour conséquence d'enlever des dépenses éligibles (Terrains, agencements et aménagements de terrains, frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre...) pour en ajouter d'autres en contrepartie (dépenses informatiques en nuage, agencements et aménagements divers...).

Le FCTVA qui est la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement devrait toutefois progresser de 546M€ par rapport à 2020 soit au total 6,5 Mds€ pour 2021. Cela est lié au rythme d'investissement des collectivités qui a été en hausse ces deux dernières années car étroitement lié au calendrier électoral. Cela reste cependant à confirmer au plan local avec l'établissement des comptes administratifs 2020 au vu du contexte sanitaire actuel et du ralentissement économique.

7) Le soutien à l'investissement

L'enveloppe des dotations reste stable.

Maintien de l'enveloppe des autres dotations

	DSIL	DPV	DETR	DSID
Enveloppe 2021	570 M€	150 M€	1,046 Mds€	212M€
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PÉTR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	éducation, culture; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

Sources : LFI 2021

**DSIL : dotation de soutien à l'investissement local/ DPV : dotation politique de la ville/ DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux / DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements*

La Ville d'Agen n'est concernée que par la DSIL.

PARTIE II

LES ORIENTATIONS 2021-2026 DU BUDGET DE LA VILLE D'AGEN

**I – FONCTIONNEMENT : PRESERVER L'EPARGNE
BRUTE POUR MAINTENIR LA CAPACITE A
INVESTIR**

**II – INVESTISSEMENT : PORTER UN PROJET DE
MANDAT AMBITIEUX TOUT EN MAITRISANT
L'ENDETTEMENT**

Comme évoqué en introduction de ce débat d'orientation budgétaire, cette prospective tente de présenter, malgré les incertitudes qui pèsent sur la section de fonctionnement (I) comment la Ville d'Agen entend financer le nouveau programme de mandat (II).

I – FONCTIONNEMENT : PRESERVER L'ÉPARGNE BRUTE POUR MAINTENIR LA CAPACITÉ À INVESTIR

Avec des recettes mises à mal par la crise (A), la Ville se doit de maîtriser ses dépenses (B) de manière à préserver son épargne brute et donc sa capacité à investir sur la durée.

A – Evaluation de l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville d'Agen

Estimé à près d'1M€ au moment du vote du budget primitif 2020 en juin, l'impact de la crise sanitaire sur l'épargne brute de la Ville est finalement plutôt évalué à 200k€. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur l'analyse de cet impact au moment de la présentation du compte administratif 2020. On peut toutefois retenir dans les grandes lignes que nos recettes ont bien subi la baisse qui avait été anticipée mais que nos dépenses ont diminué de manière plus importante que ce que nous avions évalué.

	BP 2020 (juin)		DM 2020 (sept)		CA 2020 (31/12)	
Dépenses fonctionnement	Charges supplémentaires liées à la gestion de la crise	Baisses de charges liées à la réduction de l'activité	Charges supplémentaires liées à la gestion de la crise	Baisses de charges liées à la réduction de l'activité	Charges supplémentaires liées à la gestion de la crise	Baisses de charges liées à la réduction de l'activité
annulation d'évènements (Carnaval, Folies vocales, fête de la musique, XIV Juillet, Pruneau Show, expo Ducos du Hauron)		-484 865		-663 674		-451 755
fermeture équipements culturels		-62 310		-74 598		-164 288
masse salariale	147 647	-18 633	147 647	-18 633	116 409	-37 632
structures d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse	1 000	-163 804	1 000	-433 697		-496 353
occupations du domaine public et loyers	87 947	-5 840	96 069	-6 720	94 171	-15 228
coûts de maintenance		-159 250	4 000	-220 862		-228 495
protocole sanitaire	230 340		230 340		218 198	
soutien au commerce de centre-ville	227 600		165 100		82 449	
activité du CCAS et des centres sociaux	35 270	-6 558	17 587	-10 558		-25 073
Divers						-188 945
Total	729 804	-901 260	661 743	-1 428 742	511 227	-1 607 769
	-171 456		-766 999		-1 096 542	

	BP 2020 (juin)		DM 2020 (sept)		CA 2020 (31/12)	
Recettes fonctionnement	Baisses de recettes	Atténuation de charges	Baisses de recettes	Atténuation de charges	Baisses de recettes	Atténuation de charges
Remboursement équipements achetés par la Ville		23 000		23 000		7 936
annulation d'évènements	-261 300		-261 300		-137 843	
fermeture des équipements culturels	-85 601		-134 731		-224 872	
structures d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse, sports	-103 638		-387 274		-337 720	111 285
occupations du domaine public, stationnement sur voirie	-385 366		-385 366		-493 533	
taxes (droits de mutation et TCFE)	-370 000		-370 000		-93 242	
divers	-10 850		-10 850		-138 261	
Total	-1 216 755	23 000	-1 549 521	23 000	-1 425 470	119 221
	-1 193 755		-1 526 521		-1 306 249	

Impact net	-1 022 299	-759 522	-209 707
-------------------	-------------------	-----------------	-----------------

On constate au final et en solde consolidé, que l'impact de la crise sanitaire sur les finances municipales se limite à 210K€ contre un peu plus d'un million d'euros, montant estimé à l'issue du 1^{er} confinement. Cela s'explique par une baisse des dépenses beaucoup plus forte que celle qui avait été anticipée. Cette diminution se justifie principalement par l'annulation in fine de toutes les animations culturelles et festives de l'année 2020 (Folies vocales, 14 Juillet, Pruneau Show) et les « économies » réalisées pendant les périodes de fermeture imposées par la crise pour certains services de la collectivité (écoles, crèches et centres de loisirs, service des sports, services culturels, ...).

L'autre enseignement à tirer pour l'avenir est que les impacts de cette crise sanitaire sont multiples, diffus et vont avoir un effet durable sur plusieurs années. A ce jour, les structures d'accueil de petite enfance, enfance et jeunesse sont ouvertes mais avec des protocoles sanitaires renforcés. La plupart des établissements culturels sont fermés sans date précise de réouverture. Il en va de même pour les bars et restaurants. Et lorsque l'activité reprendra, elle reprendra certainement de manière progressive ou de manière différente.

Des dépenses non réalisées en 2020 vont donc réapparaître aux budgets 2021 et suivants et les dépenses liées au protocole sanitaire vont perdurer. Dans le même temps, les recettes devraient également augmenter mais il est difficile de dire si elles pourront retrouver un niveau normal. De plus, certaines baisses de recettes ont été atténuées par des aides exceptionnelles versées par l'Etat que l'on ne retrouvera pas en 2021 (achats masques, crèches).

B – Les ressources de fonctionnement de la Ville d'Agen pour la période 2021-2026

Après 2 mandats sans augmenter les impôts, la nouvelle municipalité entend poursuivre sur la voie de la stabilité fiscale comme le prévoit l'engagement n°1 (1). Après les fortes baisses subies sur le précédent mandat, les dotations de l'Etat (2) sont présumées stables mais il n'est pas à exclure que l'Etat engage un nouveau plan de réduction des dotations aux collectivités à la sortie de la crise sanitaire afin de redresser les finances publiques sur le modèle du plan Valls initié en avril 2014. Les seuls leviers dont dispose la Ville sont donc les tarifs des services municipaux (3) qui doivent laisser une part non négligeable à l'usager et les produits des cessions (4) dont il ne faut toutefois pas oublier le caractère ponctuel et exceptionnel.

1. Recettes fiscales (chapitre 73)

a) Ensemble des recettes fiscales

Les recettes fiscales de la Ville sont composées :

- des impôts directs (taxe d'habitation et taxe foncière jusqu'en 2020 et uniquement taxe foncière à partir de 2021),
- des diverses redevances d'occupation du domaine public et droits de places (marchés, terrasses...)
- des droits de mutation,
- de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- de la fiscalité reversée par l'Agglomération d'Agen (attribution de compensation et dotation de solidarité statutaire),
- du fonds de garantie des ressources (FNGIR) et du fonds de péréquation (FPIC), expression de la solidarité horizontale entre les collectivités du bloc communal.

en k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Commentaire
Taxe d'habitation	7 238	300	300	300	300	300	300	En 2021, suppression de la TH sur les résidences principales, maintien uniquement de la THLV et de la TH sur les résidences secondaires Hypothèse de stabilité des bases sur les années suivantes, la progression des bases devant être compensée par la baisse du nombre de logements vacants
Taxe foncière	13 547	21 536	21 751	21 969	22 189	22 410	22 635	transfert de la TF du Département pour compenser la perte de TH (y comprise compensation) coefficient de revalorisation forfaitaire à +0,2% pour 2021 estimé à +1%/an sur le reste du mandat
Droits de mutation	1 403	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	750k€ perçus en moyenne de 2008 à 2016 avec une évolution annuelle moyenne de +4,2%/an une nette augmentation en 2017 où l'on passe le 1M€ une stabilisation autour de 1,4M€ depuis 2018, avec finalement un faible impact de la crise en 2020 (-27k€/2019) hypothèse de stabilité sur le mandat
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	645	700	700	700	700	700	700	Impact crise 2020 : -67k€, hypothèse de retour à la normale en 2021 à 700k€ et stabilité sur le mandat
Occupations du domaine public (marchés fermiers, foires, terrasses...)	251	245	315	315	315	315	315	impact crise 2020 : -64k€, hypothèse de retour à la normale en 2022 et stabilité sur le mandat
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	271	270	270	270	270	270	270	Hypothèse de stabilité sur le mandat car même si une mise à jour de la base doit être effectuée en 2021 et même si une réflexion sur une réévaluation des taux de cette taxe doit être menée, le but est de réduire le nombre et la taille des dispositifs publicitaires
Fiscalité reversée AA (attribution de compensation et DSC)	2 722	2 722	2 722	2 722	2 722	2 722	2 722	le pacte financier et fiscal à conclure pour le 01/01/2022 pourrait conduire à une baisse de la dotation de solidarité communautaire perçue par la Ville (728k€) les débats en cours sur les statuts de l'AA pourront avoir un impact sur l'attribution de compensation perçue par la Ville (à la hausse si la Ville récupère la charge d'une partie des voiries communautaires et à la baisse si elle transfère une partie des structures petite enfance) dans l'attente des chiffrages, le montant de fiscalité reversée est réputé stable
Divers fonds (FNGIR et FPIC)	610	651	659	667	675	683	691	stabilité du FNGIR (123k€) légère progression du FPIC (+8k€/an) qui pourra être impactée par les transferts/détransferts de charges à l'AA
TOTAL	26 687	27 824	28 117	28 343	28 571	28 800	29 033	L'augmentation de 2021 provient de l'intégration dans le produit de taxe foncière de l'ancienne compensation des exonérations de taxe d'habitation auparavant perçue au chapitre 74 (962k€). Sans elle, la progression prévisionnelle ne serait que de +0,7%.
Soit évol/n-1	1,3%	4,3%	1,1%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	

b) Impact de la suppression de la taxe d'habitation (TH) à Agen

A ce jour, 10 126 foyers agenais ne paient plus de taxe d'habitation. 2 807 foyers complémentaires vont voir leur imposition à la taxe d'habitation disparaître progressivement entre 2021 et 2023. Au final, les agenais auront économisé, par foyer et par an, 588€ du fait de la suppression de la taxe d'habitation.

Nbre de foyers soumis à la TH résidence principale	Nbre de foyers exonérés de TH (avant réforme)	Nbre de foyers concernés par la suppression de 30% de la TH en 2018 puis 65% en 2019 puis 100% en 2020	Montant moyen économisé par les foyers concernés en 2018	Montant moyen économisé par les foyers concernés en 2019	Montant moyen économisé par les foyers concernés en 2020	Nbre de foyers concernés par la suppression de 30% de la TH en 2021 puis 2/3 en 2022 et 100% en 2023	Montant moyen économisé par les foyers concernés en 2021	Montant moyen économisé par les foyers concernés en 2022	Montant moyen économisé par les foyers concernés en 2023	Montant de la suppression de la TH en 2023 (euros)	Montant moyen économisé par les foyers concernés par la suppression complète de la TH en 2023
17 129	4 196	10 126	146	316	486	2 807	319	637	956	7 600 969	588

La Ville d’Agen, quant à elle, ne perdra pas de produit fiscal puisqu’elle récupérera la part de taxe foncière du Département. Ainsi, les propriétaires agenais verront apparaître sur leur feuille d’imposition de taxe foncière un taux communal non plus à 33,52% mais un taux à 60,85% (addition du taux communal de 33,52% inchangé et du taux départemental de 27,33%).

Or, en appliquant ce taux de 60,85% aux bases foncières de la Ville d’Agen, le produit de taxe foncière serait de 24 565k€. Néanmoins, l’Etat s’est engagé à compenser strictement la perte du produit de taxe d’habitation (y compris la dotation de compensation des exonérations de TH) qui s’élevait à 8 200k€ en 2020. Par conséquent, la Ville d’Agen ne doit percevoir en 2021 que le produit de taxe foncière 2020 + le produit de taxe d’habitation 2020 (y compris la dotation de compensation des exonérations de TH), le tout revalorisé de +0,2% soit environ 21 500k€. La différence entre le montant théorique calculé et le montant qui sera effectivement perçu par la Ville (soit environ 3M€) sera donc bien prélevé sur le contribuable agenais mais reversé par l’Etat à d’autres communes qui, contrairement à la Ville d’Agen, se retrouvent sous-compensées du fait de la récupération d’un taux de taxe foncière départemental moins élevé.

Comme cela a déjà été dit plus avant, cette réforme va induire un profond changement dans la relation citoyenne des agenais avec la municipalité. Désormais, avec cette réforme, les agenais qui ne sont pas propriétaires paieront marginalement l’impôt jusqu’en 2023, année de disparition définitive de la TH pour tous. De fait, ils seront moins sensibles à l’argumentaire de maîtrise fiscale car ils ne seront plus concernés par l’impôt local.

Il est également nécessaire de souligner l’impact de cette réforme sur la relation entre le périmètre de service public et ceux qui en assument le coût, les contribuables. Avec la disparition de la TH, seuls les propriétaires d’un bien immobilier seront soumis à l’impôt local via le foncier bâti et contribueront au financement du budget municipal.

Enfin, les agenais paient ici la politique fiscale très dure conduite ces dernières années par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne avec deux fortes hausses du taux de foncier bâti départemental en 2011 (+10,82% hors impact réforme fiscale TP) et en 2017 (+20,77%). Ce taux est passé de 20,42% (taux de référence 2010 en situation de réforme) à 27,33% en 10 ans soit +33,84% d’augmentation totale, hausses successives dont les agenais ne bénéficieront au final que partiellement puisqu’environ 3M€ devront être reversés à l’Etat.

2. Dotations et participations

A ce jour, le montant des dotations pour 2021 n'a pas été notifié. La prospective se base donc, de 2021 à 2023, sur les simulations réalisées par le cabinet SIMCO, associé à Finance Active, notre conseil sur le suivi de la dette et de la prospective.

Au-delà de 2023, il existe beaucoup d'incertitudes sur la façon dont l'Etat cherchera à réduire le déficit public qui s'est largement accentué avec la crise sanitaire. Il associera forcément les collectivités locales à cet effort de maîtrise :

- soit en rognant sur les dotations qu'il leur verse, comme cela a été fait de 2014 à 2017 (pour mémoire, la contribution de la Ville au redressement des finances publiques – dit « plan Valls » - aura été de 2,3M€ sur la période),
- soit en les contraignant sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement (élargissement des contrats financiers signés pour 2018-2020 avec les collectivités dont le total des dépenses de fonctionnement est supérieur à 60M€)
- voire en les contraignant aussi sur l'évolution de leur endettement (durcissement de la contrainte sur l'évolution du besoin de financement et sur les ratios d'endettement).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Commentaire
Dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP, DGD)	11 000	11 010	11 068	11 118	11 080	11 042	11 003	Jusqu'en 2023, la hausse prévisionnelle de la DSU devrait compenser la baisse de la DGF et de la DNP Il est difficile de se projeter au-delà de 2023, année identifiée par les spécialistes des finances locales comme l'année où l'Etat devrait revenir vers les collectivités locales pour les associer à l'effort de réduction du déficit public
Compensations fiscales	1 085	125	120	115	110	105	100	En 2021, disparition de la compensation des exonérations de TH. Au-delà, étiolement des compensations qui font partie des variables d'ajustement du Gouvernement
Subventions CAF et MSA	1 426	1 217	1 400	1 430	1 450	1 470	1 490	La CAF verse ses participations sur la base des rapports d'activité n-1 des structures. Par conséquent, l'impact de la crise sanitaire se ressent en 2021 mais un quasi-retour à la normale est attendu pour 2022
Subventions de fonctionnement de l'Etat et organismes associés	425	500	500	500	500	500	500	en 2020 : 90k€ d'aide exceptionnelle Covid sur les crèches pour l'instant non reconduite sur 2021 en 2021 : 170k€ de compensation de l'élargissement aux maternelles du forfait écoles privées hypothèse d'augmentation en 2021 puis stabilité
Participations AA	119	151	151	151	151	151	151	hypothèse d'augmentation en 2021 puis stabilité
Subventions Région et Département	115	133	133	133	133	133	133	hypothèse d'augmentation en 2021 puis stabilité
Subventions et mécénats divers	52	100	100	100	100	100	100	A partir de 2021, réintroduction des mécénats liés au Pruneau Show et divers événements organisés par la Ville, puis stabilité
Fonds européens (URBACT)	46	0	46	0	0	0	0	Perception des aides sur les dépenses portées en n-1 par la Ville chef de file mais reversement d'une partie des aides aux collectivités partenaires. Fin du programme en 2022
Participations autres communes	6	6	6	6	6	6	6	hypothèse de stabilité
TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 275	13 242	13 524	13 553	13 530	13 507	13 483	Incertitude importante sur l'évolution des dotations et notamment sur l'attitude qu'adoptera l'Etat vis-à-vis des collectivités locales au-delà de 2022

3. Produits des services et du domaine

Les produits des services, enregistrés au chapitre 70, sont le poste de recettes qui a été le plus mis à mal par la crise sanitaire (estimation de perte de près de 600k€) de même que les redevances domaniales (droits de stationnement et droits d'occupation du domaine public avec une estimation de perte de près de 500k€). 2021 devrait être une meilleure année que 2020 mais le retour à la normale devra attendre plutôt 2022. Une fois que l'onde de choc de la crise sanitaire aura été absorbée, il conviendra de poursuivre et intensifier nos réflexions sur une répartition renouvelée de la charge entre le contribuable via le prélèvement obligatoire que constitue l'impôt, et le prix payé par l'utilisateur du service.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Commentaires
Droits de stationnement et occupation du domaine public voirie	1 037	1 231	1 430	1 450	1 470	1 490	1 510	Hypothèse de retour au réalisé 2019 en 2022 puis augmentation de +20k€/an
Redevances structures accueil petite enfance, enfance, jeunesse et centres sociaux	771	988	1 040	1 060	1 080	1 100	1 120	Hypothèse de retour au réalisé 2019 en 2022 puis augmentation de +20k€/an
Remboursement de frais	673	706	715	725	735	745	755	Hypothèse de progression de +10k€/an
Redevances établissements culturels	499	516	530	540	550	560	570	Hypothèse de progression de +10k€/an en espérant un retour à la normale en 2022 malgré le manque de visibilité
Occupation du domaine public immeubles	226	210	215	220	225	230	235	Hypothèse de progression de +5k€/an
Concessions et taxes cimetière	95	77	80	82	84	86	88	Suppression de la taxe d'inhumation en 2021 puis hypothèse de progression de +2k€/an
Redevances concessionnaires	44	44	44	44	44	44	44	hypothèse de stabilité
TOTAL	3 345	3 772	4 054	4 121	4 188	4 255	4 322	

4. Produits exceptionnels – produits des cessions

A la recherche de ressources nouvelles et dans un souci de rationaliser le patrimoine communal tout en soutenant des projets de développement privés, la Ville a opéré depuis quelques années plusieurs cessions immobilières d'envergure. Le produit de ces cessions représente une recette exceptionnelle et ponctuelle, c'est pourquoi il n'entre pas dans le calcul de l'épargne brute. Il contribue toutefois à améliorer le résultat de l'exercice, ce qui permet de dégager des marges de manœuvre soit pour initier des projets particuliers en fonctionnement, soit pour réaliser des projets d'investissement, soit pour se désendetter. Dans la perspective, ces cessions sont considérées comme des recettes d'investissement.

En 2021, plusieurs projets de cessions devraient aboutir :

- îlot Montesquieu pour un montant estimé à 1,1M€ (cf délibération du 12/03/2018),
- bâtiment situé 22 rue Joseph Bara estimé à 592k€ (cf délibération du 7/12/2020),
- maison 8 rue Debussy pour un montant estimé à 80k€ (cf délibération du 28/9/2020).

D'autres cessions sont également attendues sur le mandat, notamment l'ancien cinéma Carnot pour un montant estimé à 880k€ (cf délibération du 15/12/2018).

La finalisation effective de ces cessions reste liée au marché immobilier et à la capacité financière des acheteurs (obtention des prêts notamment).

C – Les charges de fonctionnement de la Ville d’Agen pour la période 2021-2026

La progression de la masse salariale (1) ayant été particulièrement contenue sur le mandat écoulé, nos efforts devront plus particulièrement porter sur les charges à caractère général (2) tandis que la Ville va devoir continuer à soutenir le secteur associatif et ses partenaires via le versement de subventions (3).

1. Dépenses de personnel (chapitre 012)

Dans la continuité des exercices précédents, les dépenses de personnel continuent à faire l’objet d’une vigilance particulière. Représentant plus de 60% de l’ensemble des dépenses de fonctionnement, leur maîtrise constitue un objectif fondamental dans le cadre de la stratégie financière de la collectivité.

Dans ces conditions, l’évolution des dépenses de personnel sur l’exercice 2021 et les suivants sera marquée par une politique budgétairement restrictive où chaque emploi libéré (mutation, retraites,...etc) donne lieu à l’analyse de l’opportunité du maintien du poste avec une priorité systématiquement donnée aux redéploiements internes pour remplacer, le cas échéant, les postes libérés par ces départs en profitant d’une part des opportunités plus grandes liées au nouveau périmètre de la mutualisation des services et d’autre part à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences menée par notre administration commune.

De plus, l’année 2020 a été marquée par la crise sanitaire nous obligeant à fermer certains équipements municipaux et à procéder à l’annulation d’évènements comme le Pruneau Show ou comme certaines expositions. Cette situation s’est traduite par des dépenses non effectuées en 2020 comme le non remplacement d’agents dans les services de la petite enfance, de l’enfance, de la jeunesse et de la culture, ainsi que la diminution d’heures supplémentaires et le non recours à certains saisonniers, expliquant en partie la faible réalisation d’un compte d’administratif 2020 à +1,07% par rapport aux estimations du BP 2020 prévoyant une évolution de +2,82%.

Par conséquent, la progression du BP 2021 inclura les dépenses non réalisées en 2020. En effet, le BP 2021 indique une évolution en net de **+673 k€ soit + 2,98 %** sous l’effet combiné d’une progression des dépenses et d’une baisse des recettes qui se composent de la manière suivante :

a) Des dépenses **soit + 1 113 k€** liées à :

- la gestion interne des ressources humaines **soit + 735 k€**
 - le GVT, glissement vieillesse technicité lié à l’évolution mécanique des carrières (avancements d’échelon, de grade, promotion interne),
 - la revalorisation de la NBI pour les agents en zones de quartiers prioritaires de la Ville,
 - l’impact de l’application des clés de répartition,
 - une dépense supplémentaire prévisionnelle en lien avec les priorités municipales du programme,
 - l’effet report sur l’année pleine de 2021 des dépenses réalisées en cours d’année 2020,
 - cotisation CNFPT : exonération de la cotisation en novembre et décembre 2020.

- la non réalisation des dépenses en 2020 pour cause de crise sanitaire **soit +196 k€**
- les mesures nationales (PPCR, parcours professionnel carrières et rémunération pour les catégories A et C), le nouveau mode de calcul de la prime compensatoire de la CSG, la mise en place d'une prime de précarité pour les agents bénéficiant d'un contrat d'1 an et moins, l'augmentation des cotisations de l'assurance maladie pour les contractuels et de l'assurance statutaire pour les titulaires, les conséquences d'une régularisation effectuée par l'URSSAF ainsi que les élections de 2021 **soit +182 k€**.

b) Des économies **soit - 501 k€** liées :

- au non remplacement des départs (retraite, mutation...) soit **-385 k€**
- à la non reconduction de la prime COVID versée en 2020 soit **-116 k€**

c) Des Recettes **soit -61 k€** (CA 2020 246 K€ et BP 2021 185 K€)

La baisse des recettes de -61 K€ par rapport à 2020 est due à une baisse prévisionnelle des remboursements des indemnités journalières et des salaires correspondants à une hypothétique diminution des arrêts maladie des agents contractuels et des accidents de service en 2021.

2. Charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 comprend les achats et les prestations de service. Il a été impacté à la baisse par la crise sanitaire en 2020. Par conséquent, la prévision 2021 tient compte :

- de la réintégration d'environ 1 250k€ de dépenses non réalisées en 2020 du fait de la crise sanitaire (principalement dans les établissements culturels, les structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse et...)
- d'environ 550k€ de dépenses liées à la mise en œuvre des engagements du nouveau mandat,
- du maintien de 150k€ de dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire
- d'un taux de réalisation estimé à 96%

	2020	evol 2020/19	2021	evol 2021/20	2022	evol 2022/21	2023	evol 2023/22	2024	evol 2024/23	2025	evol 2025/24	2026	evol 2026/25
Charges à caractère général (chap 011)	9 341 396	-18,9%	10 784 445	15,4%	10 892 290	1,0%	11 001 212	1,0%	11 111 225	1,0%	11 222 337	1,0%	11 334 560	1,0%

Sur les années suivantes, la progression de ces dépenses est estimée à +1% par an.

3. Subventions et autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le chapitre 65 (environ 4,5M€ au budget 2021) recouvre quant à lui :

- les indemnités, frais de mission et frais de formation des élus (435k€),
- les subventions aux associations (1 720k€),
- les subventions au CCAS (1 520k€) et à la Caisse des écoles (151k€),
- les participations versées aux différents organismes auxquels adhère la Ville (52k€),
- la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat et aux frais de fonctionnement des autres communes accueillant des élèves agenais en classes ULIS (566k€),
- les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables (42k€),
- les indemnités versées lors de chantiers jeunes organisés par les centres sociaux ou le point jeunes (15k€).

La prospective tient compte :

- d'une augmentation de la subvention prévisionnelle à verser au CCAS dont les activités ont été également impactées par la crise sanitaire en 2020
- du retour à la normale de la participation aux frais de restauration des écoles privées qui avait diminué en 2020 du fait de la fermeture des écoles,
- de la réintégration de la subvention pour l'événement culturel Les Folies Vocales qui n'a pas pu se tenir en 2020
- d'une subvention exceptionnelle pour l'association les amis de Louis Ducos du Hauron qui organise un colloque dans le cadre des festivités prévues par la Ville autour de cet inventeur
- d'un taux de réalisation de 97% en 2021 et d'une progression annuelle de +0,5% ensuite

	2020	evol 2020/19	2021	evol 2021/20	2022	evol 2022/21	2023	evol 2023/22	2024	evol 2024/23	2025	evol 2025/24	2026	evol 2026/25
Autres charges de gestion courante	4 251 750	0,5%	4 366 730	2,7%	4 388 563	0,5%	4 410 506	0,5%	4 432 559	0,5%	4 454 721	0,5%	4 476 995	0,5%

D – L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement

Dans notre programme de mandat, nous nous sommes fixé pour objectif ambitieux d'atteindre une épargne brute de 8M€ (sachant que l'épargne brute moyenne sur le mandat écoulé était de 7,2M€).

La prospective présentée ci-après, volontairement prudente, nous situe avec un taux d'épargne brute entre 7,1M€ et 7,7M€ selon les années et un taux d'épargne brute au-dessus de 15%.

L'objectif de 8M€ d'épargne brute semble donc atteignable si l'on parvient à contenir un peu plus nos dépenses de fonctionnement et si l'on peut compter sur une dynamique un peu meilleure de nos recettes, malgré toutes les réserves émises sur le contexte incertain dans lequel nous évoluons.

	Projection 2020/2026 (réalisé prévisionnel)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
chap 011	9 341	10 784	10 892	11 001	11 111	11 222	11 335
chap 012	22 528	22 969	23 199	23 431	23 665	23 902	24 141
chap 014	70	70	70	70	70	70	70
chap 65	4 252	4 367	4 389	4 411	4 433	4 455	4 477
chap 66	399	412	369	409	464	553	670
DRF (hors excep) fil de l'eau	36 590	38 602	38 919	39 322	39 743	40 202	40 693
Evol/n-1 en %	-5,1%	5,5%	0,8%	1,0%	1,1%	1,2%	1,2%
chap 70	3 317	3 772	4 054	4 121	4 188	4 255	4 322
chap 73	26 798	27 824	28 117	28 343	28 571	28 800	29 033
chap 74	14 275	13 242	13 524	13 553	13 530	13 507	13 483
chap 75	550	752	761	770	779	789	798
chap 013	200	175	175	175	175	175	175
RRF (hors excep) fil de l'eau	45 140	45 765	46 631	46 962	47 243	47 526	47 811
Evol/n-1 en %	-1,2%	1,4%	1,9%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%
EB (hors excep)	8 550	7 164	7 711	7 641	7 500	7 324	7 118
Taux EB (hors excep)	18,9%	15,7%	16,5%	16,3%	15,9%	15,4%	14,9%
Evol/n-1 en %	20,1%	-16,2%	7,6%	-0,9%	-1,8%	-2,4%	-2,8%

II –INVESTISSEMENT : PORTER UN PROJET DE MANDAT AMBITIEUX TOUT EN MAITRISANT L'ENDETTEMENT

Comme évoqué dans le DOB 2020, l'année 2020 a été consacrée à affiner le chiffrage du programme de mandat sur lequel la municipalité a été élue et qui a été approuvé en Conseil municipal le 15 juin 2020. Ce dernier a notamment été passé au filtre de la crise sanitaire au travers de la commission de révision des engagements du programme qui a présenté le résultat de ses travaux au Conseil municipal du 14 décembre dernier. Le Conseil municipal a alors missionné la commission municipale en charge des finances pour rapprocher le nouveau programme de l'état des finances locales constaté à l'issue de la crise sanitaire et proposer une adaptation ou une hiérarchisation des priorités.

L'exercice de chiffrage est particulièrement complexe à mettre en œuvre puisqu'il consiste à matérialiser, par une estimation financière la plus réaliste et sincère possible, le contrat politique avec les agenis que représente le nouveau programme de mandat. Il s'agit pourtant d'une démarche vertueuse qui consiste à transformer des impulsions politiques pour les faire rentrer dans la réalité d'un cadre financier par nécessité contraint.

L'exercice réalisé dans le cadre de ce DOB a donc consisté à estimer le coût de réalisation de ces engagements et à en établir une programmation pluriannuelle (A) de manière à prévoir la manière dont ils seront financés (B). Pour finir, une analyse de la structure de la dette sera portée à la connaissance des conseillers municipaux (C).

A – Programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

Les investissements de la Ville se décomposent en 3 secteurs :

- les projets, qu'ils soient liés à l'ancien mandat (projet en cours d'achèvement) ou au nouveau mandat (nouveaux engagements) ;
- les contrats de quartier dont le programme sera déterminé après le renouvellement des conseils de quartier en février 2021, la réalisation de diagnostics et la signature de nouveaux contrats avec les nouveaux conseils élus ;
- la maintenance, qui se divise elle-même en 8 domaines :
 - acquisition/renouvellement de mobilier et matériel
 - acquisition/renouvellement de matériel roulant
 - acquisition de matériel informatique et logiciels
 - travaux de maintenance sur le patrimoine bâti
 - travaux de maintenance des espaces verts (y compris terrains de sports) et des aires de jeux
 - travaux de maintenance de la voirie
 - acquisition et restauration d'œuvres d'art
 - renouvellement du parc instrumental du conservatoire de musique

Chaque quartier étant doté d'une enveloppe de 75k€ sur 5 ans, ce sont 8,6M€ qui seront consacrés aux projets décidés dans les quartiers à partir de 2022.

Par ailleurs, il est prévu de consacrer 3M€/an à la maintenance, soit 18M€ au total sur le mandat, répartis comme suit :

<i>en k€</i>	
S1 Matériel/mobilier	230
S2 Matériel roulant	550
S3 Informatique	550
S4 Bâtiments	550
S5 Espaces verts	180
S7 Voirie	850
S8 œuvres d'art	65
S10 parc instrumental	25
TOTAL	3 000

L'évaluation du coût en investissement des projets du programme de mandat a abouti à un coût estimatif total de 116,2M€ bruts et 80,2M€ nets. Or, comme le souhaitait le Conseil municipal, une hiérarchisation des projets a été faite au regard de leur état d'avancement et du niveau des contraintes pesant sur leur réalisation. Ainsi, sur les 47 projets chiffrés :

- 4 sont des projets issus du précédent mandat à achever pour un montant d'environ 3,2M€, (Cf. fin du tableau ci-après)
- 38 sont des projets du nouveau programme dont la réalisation ne semble pas entravée par des contraintes particulières, pour un montant de 82,8M€ environ (Cf. tableau ci-après)
- 5 sont des projets du nouveau programme sur lesquels la municipalité souhaite avancer mais pour lesquels elle doit tenir compte des contraintes qui s'imposent à elle, qu'elles soient juridiques, calendaires, techniques ou financières.

La municipalité continue à travailler sur ces projets qui représentent 30,2M€ environ mais compte tenu de leur état d'avancement actuel, ils ne sont pas intégrés à la prospective qui sera présentée ci-après :

- **déplacement des installations du SUA tennis** (une partie seulement de l'**engagement n°20** « réorganiser et moderniser les installations du SUA tennis, football et rugby ») dont le coût est estimé à environ 600k€ et dont la réalisation est dépendante du projet de stade Armandie et plus particulièrement de la partie privée relative au projet d'hôtel
- **reconstruction d'une nouvelle école Langevin sur le terrain Mathieu (engagement n°33)** dont le coût est estimé à 8,5M€ et qui dépend très fortement du classement du terrain en zone constructible ;
- **piétonisation de la partie sud des berges du canal (engagement n°53)** dont le coût est estimé à 8,4M€ et dont la réalisation dépend de l'aboutissement d'une négociation foncière en cours avec SNCF réseaux et de la résolution de contraintes techniques ;
- **création d'une ceinture douce autour du centre-ville (engagement n°65)** – axe Colmar-Bru : l'axe Jean Jaurès est bien intégré à la prospective et pourra être réalisé ; cependant l'axe Colmar-Bru étant aujourd'hui une voie communautaire, il était prévu que son aménagement soit pris en charge par l'Agglomération d'Agen ; compte tenu du débat actuel au sein de l'Agglomération pour rendre la compétence voirie aux communes membres, cet aménagement reviendra certainement à la charge de la Ville d'Agen ; son coût total est estimé à 15,5M€ mais pour l'instant, ne sont intégrés à la prospective financière que les 3,3M€ correspondant au tronçon rue Cassin-rue de Sevin en lien avec le projet du stade Armandie ;
- **voie cyclable reliant le cœur de ville à Passeligne (engagement n°66)** : ce projet est porté par l'Agglomération d'Agen, la Ville intervenant par un fonds de concours à hauteur de 30%, soit un montant estimé à 625k€ ; toutefois il faudra que l'Agglomération d'Agen parvienne à résoudre des contraintes juridiques (autorisations) et techniques pour mener à bien ce projet.

Les projets intégrés à la prospective sont les suivants :

N° de l'engagement	Libellé de l'engagement		Chiffrage de l'engagement			Calendrier
			Dépenses prévisibles	Recettes prévisibles	Coût net	
6	Faire mémoire de Michel Serres		37 000		37 000	2 021
12	Faire entrer le musée dans le XXIème siècle et l'insérer dans un programme architectural moderne	Tranche ferme (bureaux, accueil, menuiseries, salles techniques, médiation, scénographie salles RDC, pharmacie, Goya et Aiguillon)	9 503 868	5 702 321	3 801 547	2023-2025
		Tranche conditionnelle 1 (scénographi salles renaissance, XVIIè, XIXè, XXè, cabinet curiosités)	3 910 920	2 346 552	1 564 368	2025
		Tranche conditionnelle 2 (restauration façades Hôtel de Vours)	1 016 600	609 960	406 640	2026
		Aménagement salle Ducos du Hauron	500 000	382 768	117 232	2 021
		Réfection descentes assainissement et couvertures	1 270 000	462 000	808 000	2020-2024
13	Confirmer l'église des Jacobins comme lieu d'exposition temporaire		1 200 000	591 500	608 500	2 022
14	Création d'une 3ème salle de cinéma Art et Essai au Studio Ferry		1 000 000	425 000	575 000	2023
16	Transformer la médiathèque en lieu de vie et d'étude		170 000		170 000	2 022
18	Création d'un Pump track à la prairie des îles		180 000	20 000	160 000	2021
19	Sécuriser et moderniser la plaine des sports d'Armandie, en faire un des lieux favoris de vie des agenais		13 430 446	10 326 273	3 104 173	2020-2022
20	Réorganiser et moderniser les installations des SUA tennis, football et athlétisme	Rugby	1 000 000		1 000 000	2020-2023
		Athlétisme	330 000	70 000	260 000	2021
		Football	1 250 000	200 000	1 050 000	2021-2025
21	Transférer l'activité du kayak-polo à Passeligne		205 000		205 000	2022-2023

N° de l'engagement	Libellé de l'engagement		Chiffrage de l'engagement			Calendrier
			Dépenses prévisibles	Recettes prévisibles	Coût net	
29	Renforcer la vidéo-protection		855 000		855 000	2022-2025
31	Sécuriser le quartier Gravier les Iles		100 000		100 000	2021
32	Poursuivre le plan "école numérique"		360 000		360 000	2020-2025
35	Faire de nos écoles les ambassadeurs du "bien manger" local		90 000		90 000	2021-2023
37	Faire vivre un jardin pédagogique dans chaque école		21 000		21 000	2021
38	Développer la démocratie participative		14 400		14 400	2020
48	Planter 5000 arbres et arbustes sur la ville	Création d'un parc naturel plateau de l'Ermilage	250 000		250 000	2 022
		Plantation de 2500 arbres à divers endroits	195 000		195 000	2021-2025
49	Transformer la Place Armand Fallières en véritable parc urbain		2 680 000	800 000	1 880 000	2024-2025
50	Créer de nouveaux jardins urbains	aménagement	1 800 000	360 000	1 440 000	2021-2024
		Foncier	50 000		50 000	
51	Rafraichir la ville en été		520 000		520 000	2021-2024
56	Construire un Centre Technique commun (Ville-Agglomération) à énergie positive		3 600 000	1 300 000	2 300 000	2021-2023
57 et 58	Poursuivre la rénovation du patrimoine municipal et les travaux d'économies d'énergie Basculer progressivement les éclairages en LED		4 000 000	1 144 000	2 856 000	2020-2025
60	Favoriser la construction d'un éco-quartier autour de l'avenue Henri Barbusse		1 155 000		1 155 000	2021-2026
61	Encourager la végétalisation des toitures et des façades		0		0	
62	Accélérer la politique d'incitation à la rénovation de logements		1 107 034	316 222	790 812	2021-2026
63	Rénover les cités Rodrigues et Passelaygues		1 938 037			2021-2025

N° de l'engagement	Libellé de l'engagement		Chiffrage de l'engagement			Calendrier
			Dépenses prévisibles	Recettes prévisibles	Coût net	
64	Cœur de ville d'Agen: priorité aux mobilités douces		5 000		5 000	2021
65	Création d'une ceinture douce autour du centre-ville	axe Jean Jaurès	10 515 000	1 811 000	8 704 000	2022-2023
		axe Colmar-Bru	3 364 000	113 000		2024-2025
		axe Jasmin-De Gaulle-Scaliger	750 000	30 000		2 022
67	Créer une voie coulée verte cyclable à Armandie	aménagement	325 000		325 000	2022
		Foncier	100 000		100 000	
68	Créer une voie douce sécurisée et végétalisée sur le Pont de la Libération		100 000	35 000	65 000	2025
70	Déployer des parking vélos		200 000		200 000	2020-2025
71	Aménager la Place Jasmin		4 500 000	900 000	3 600 000	2021-2022
72	Aménager la Place du Pin		3 430 000	680 000	2 750 000	2024-2025
75	Aménager le parking du gravier		2 550 000		2 550 000	2 024
78	L'accessibilité urbaine, une priorité pour tout handicap		3 000 000	600 000	2 400 000	2021-2025
84	Créer un réseau de tiers-lieux numériques		30 000		30 000	2021-2022
87	Créer une application mobile "Vivre Agen"		80 000		80 000	2021
92	Développer un système de guidage vers les places de stationnement libres		25 000		25 000	2022
103	Faire du cœur de ville d'Agen le pôle commercial d'excellence du département		30 000		30 000	2021-2023
104	Aménager la rue Parmentier		100 000		100 000	2021
anc	Création musée Ferrasse		420 000		420 000	2022-2023
anc	Parking Jean Jaurès		330 000		330 000	2021
B19	Rénovation marché couvert		1 804 336	63 229		
B49	Intégration voies privées (ancien mandat à finir)		600 000		600 000	2021
TOTAL			85 997 641	29 288 825	56 708 816	

B – Financement de l'investissement et endettement

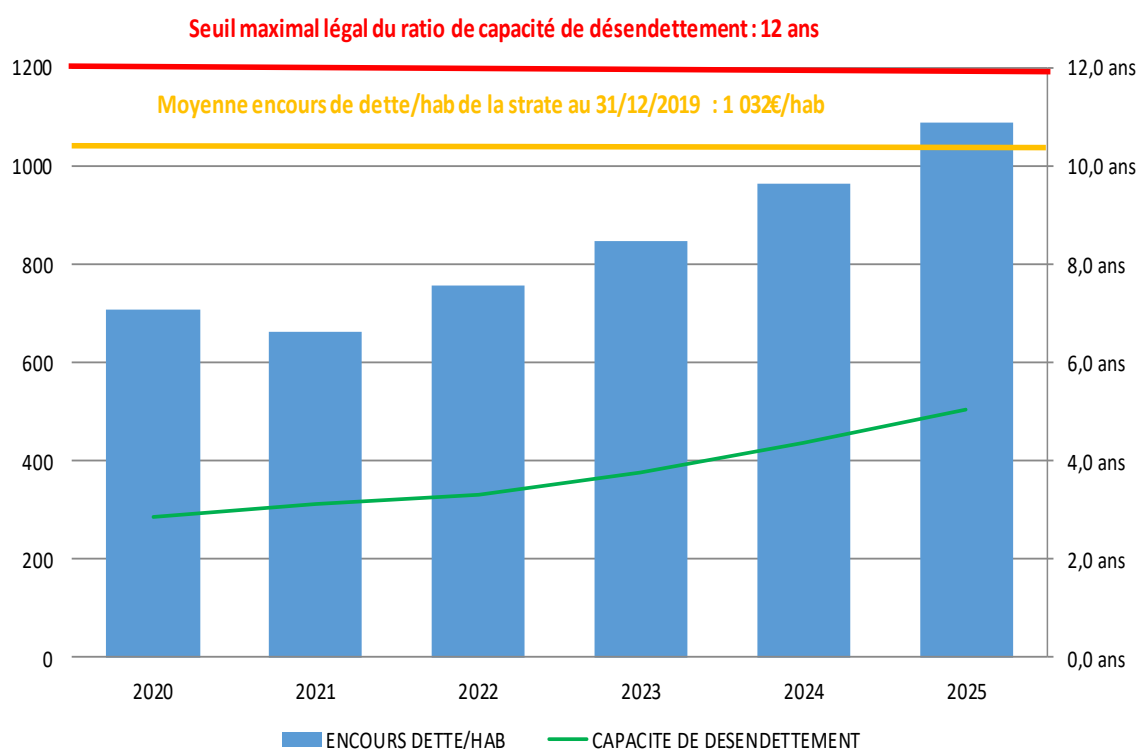
Dans notre programme de mandat, nous nous engageons à maintenir la dette de la Ville, en dessous de la moyenne des communes de sa strate.

Les derniers chiffres connus et mis à disposition par le Ministère des Finances sont ceux de 2019. Au 31/12/2019, l'encours de dette de la Ville d'Agen s'élevait à 699€/habitant tandis que l'encours de dette moyen des collectivités de la même strate (20 000 à 50 000 habitants) était de 1 032€/habitant. A ce jour, l'endettement de notre ville n'inspire donc pas d'inquiétude particulière et préserve des marges de manœuvre suffisantes.

Simulation prospective d'investissement et d'endettement 2021-2026

	Projection 2021/2026 (réalisé prévisionnel)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DRF (hors excep) fil de l'eau	36 590	38 602	38 919	39 322	39 743	40 202	40 693
Evol/n-1 en %	-5,1%	5,5%	0,8%	1,0%	1,1%	1,2%	1,2%
RRF (hors excep) fil de l'eau	45 140	45 765	46 631	46 962	47 243	47 526	47 811
Evol/n-1 en %	-1,2%	1,4%	1,9%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%
EB (hors excep)	8 550	7 164	7 711	7 641	7 500	7 324	7 118
DRI	9 029	20 196	19 058	19 058	19 058	19 058	19 058
Rbt capital dette	2 754	3 107	2 978	3 263	3 706	4 172	4 474
RRI	4 061	9 969	8 091	8 382	7 582	7 582	7 582
Emprunt	3 000	1 171	6 233	6 298	7 681	8 325	8 831
Encours de dette	24 356	22 419	25 675	28 710	32 685	36 837	41 195
Encours de dette/habitant	708	662	758	847	965	1 087	1 216
Capacité désendettement	2,8	3,1	3,3	3,8	4,4	5,0	5,8

Si la totalité du programme d'investissement, lissé sur 6 ans, était réalisé selon ces hypothèses, et au regard des hypothèses formulées sur l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, la Ville serait amenée à s'endetter d'un peu moins de 17M€ sur la période, ce qui porterait son encours de dette à 41M€ au 31/12/2026, soit 1 216€/habitant, avec une capacité de désendettement inférieure à 6 ans. Il est à noter que le ratio encours de dette/habitant se dégrade en partie du fait de la stabilité de la population agenaise.



C – Structure de la dette

Le volume de dette de la Ville d'Agen est, nous l'avons vu plus haut, inférieur à la moyenne des collectivités de sa strate et il est soutenable grâce à la maîtrise de l'épargne brute. Dans sa structure, la dette de la Ville d'Agen est, nous allons le voir, à la fois équilibrée et non risquée.

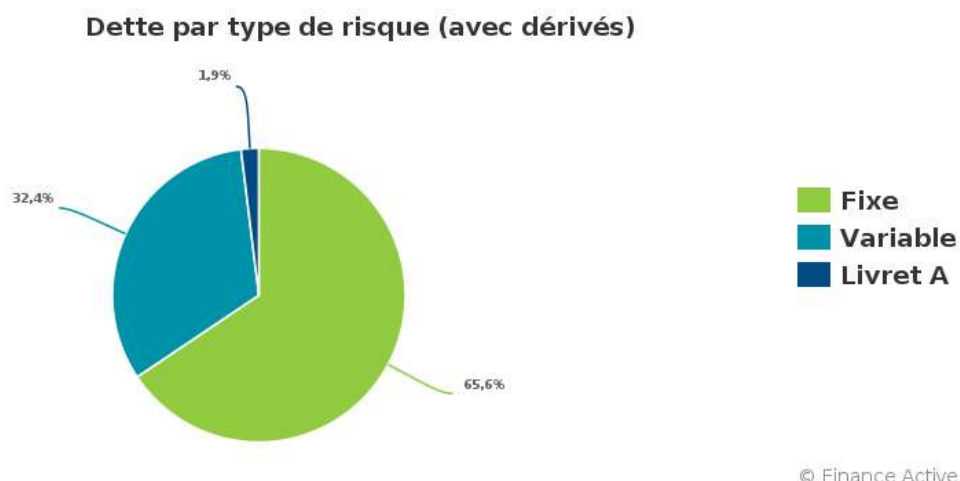
Au 31/12/2010, la Ville d'Agen était titulaire de 26 emprunts pour un capital total restant dû de 24 356k€. Un seul de ces emprunts est dit « revolving »¹. Souscrit auprès de la CACIB (aujourd'hui Crédit Agricole/BFT) en 2001 pour un montant initial de 4 573k€, cet emprunt a aujourd'hui un capital restant dû de 228k€ et arrive à échéance le 15/09/2021.

Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé sur l'exercice 2020, à part celui souscrit en 2019 en couverture des reports.

La durée de vie résiduelle de nos emprunts est de 9 ans et 9 mois et le taux moyen constaté sur l'ensemble de notre dette est de 1,58% à la faveur de conditions de marché relativement avantageuses surtout sur les taux courts (variables).

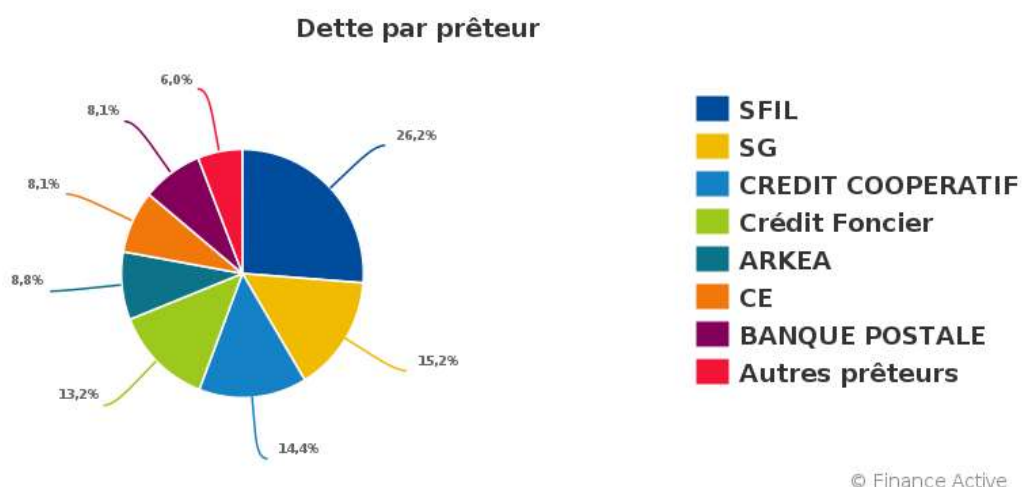
¹ Un emprunt revolving est un emprunt à long terme qui peut fonctionner comme une ligne de trésorerie. Budgétairement, hormis le remboursement de l'annuité, son impact est neutre puisque la prévision/réalisation de crédit en dépense s'équilibre avec la prévision/réalisation de crédit en recette.

La dette de la Ville d'Agen se décompose de la manière suivante :



La dette à taux fixe qui représente plus de 65% de l'encours offre cependant à la Ville une grande visibilité quant à l'évolution sur la durée des frais financiers à acquitter puisque ces taux ne sont pas sensibles aux variations à la hausse des marchés financiers. L'encours à taux variable qui représente environ 35% de l'encours permet, dans un contexte particulièrement avantageux pour les taux courts, de tirer à la baisse le taux moyen de la dette. Cette répartition permet ainsi à la fois de garantir une certaine sécurité et de dégager des économies de frais financiers en période de taux courts bas.

On peut également considérer que la dette de la Ville d'Agen est équilibrée car elle se répartit entre plusieurs établissements prêteurs. Cette situation est le résultat d'une pratique systématisée de mise en concurrence entre les différents prêteurs potentiels du marché. Contrairement à d'autres collectivités, la Ville a toujours veillé à ne pas se laisser enfermer dans des relations exclusives avec un prêteur ou un autre. La mise en concurrence s'effectue par une sélection des offres sur 2 critères, la performance financière (durée, marge, présence de frais et de pénalités) et l'exposition au risque. Elle donne lieu en outre systématiquement à une négociation avec les banques candidates afin d'obtenir les meilleures conditions.

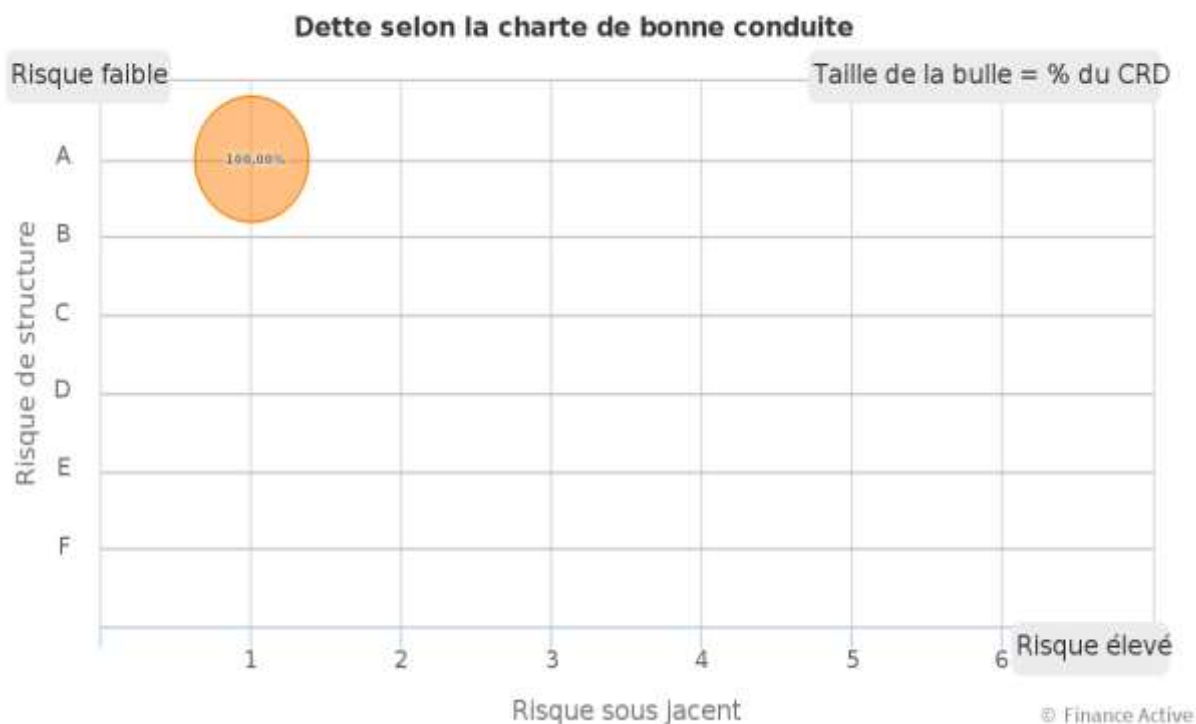


S'agissant de l'exposition au risque, au 31/12/2020 la Ville d'Agen ne disposait d'aucune dette dite « structurée ».

La charte de bonne conduite dite charte Gissler établie entre les établissements bancaires et les collectivités locales par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers a mis en place une cotation du risque. Cette échelle de cotation prend en compte à la fois les risques de structure (classés de A à F) et les risques sous-jacents (classés de 1 à 6). Elle va du risque 1A (le moins risqué) au risque 6F (le plus risqué).

Selon cette classification, 100 % de la dette de la Ville d'Agen est classée sur l'échelle de risque 1A

La dette de la Ville d'Agen est donc globalement et à ce jour, une dette saine et sécurisée.



Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

1°/ PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 24/02/2021

Télétransmission le 24/02/2021

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,
le Maire d'Agen,**




Jean DIONIS du SEJOUR